

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1994 B 01534 Numéro SIREN : 395 008 246 Nom ou dénomination : VISIATIV
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/014744

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

Date : 18/06/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/014744**
n° de gestion : **1994B01534**
n° SIREN : **395 008 246 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 18/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

VISIATIV
26 Rue Benoît Bennier 69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes consolidés



*Cette
exercice*

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en K€	Notes	31/12/2019		31/12/2018
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables
Ecart d'acquisition	5.1	74 732	-13 652	61 080
Immobilisations incorporelles	5.2	37 448	-26 733	10 716
Immobilisations corporelles	5.2	16 069	-10 711	5 357
Immobilisations financières	5.2	4 978	-363	4 615
Titres mis en équivalence	5.2	29		29
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		133 256	-51 459	81 796
Avances et acomptes versés	5.4	1 760	0	1 760
Stocks	5.4	320	-7	314
Créances clients	5.3	72 914	-3 211	69 703
Autres créances	5.5	20 735	-525	20 210
Impôts différés actif	5.5	2 127	0	2 127
Disponibilités	5.6	31 682	0	31 682
Charges constatées d'avance	5.7	1 814	0	1 814
TOTAL ACTIF CIRCULANT		131 352	-3 742	127 610
Frais émission d'emprunts à évaluer		665	0	665
Ecart de conversion actif		0	0	0
TOTAL ACTIF		265 273	-55 201	210 072

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€		Notes	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	5.8		2 417	2 417
Primes d'émission			35 894	35 894
Réserves et report à nouveau			-741	-4 512
Ecart de conversion groupe			657	409
Résultat de l'exercice	5.18		2 617	3 287
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE			40 844	37 495
TOTAL INTERETS MINORITAIRES			12 140	9 779
TOTAL CAPITAUX PROPRES			52 984	47 275
Provisions pour risques et charges	5.9		3 899	3 156
Dettes financières	5.10		58 035	51 945
Avances et acomptes reçus	5.11		299	299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11 et 5.12		39 500	29 881
Dettes fiscales et sociales	5.11 et 5.12		36 131	31 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11		399	1 126
Autres dettes	5.11		687	1 902
Impôts différés passif	5.5		646	701
Produits constatés d'avance	5.7		17 490	14 016
TOTAL DETTES			157 088	135 012
TOTAL PASSIF			210 072	182 287

Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€		Notes	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5.13		136 016	121 875
Prestations de services	5.13		64 832	39 503
Autres refacturations	5.13		2 367	1 839
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			203 216	163 217
Autres produits d'exploitation	5.14		10 427	8 832
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			213 643	172 049
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	5.15		74 595	62 163
Variation de stock de marchandises	5.15		-6	-167
Autres achats et charges externes	5.15		36 670	27 435
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15		2 395	2 545
Frais de personnel	5.15		76 259	63 161
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15		5 110	4 261
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15		3 423	2 522
Autres charges	5.15		1 579	1 246
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			200 025	163 165
RESULTAT D'EXPLOITATION			13 618	8 883
Produits financiers	5.16		524	564
Charges financières	5.16		2 005	1 720
RESULTAT FINANCIER			-1 481	-1 156
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			12 137	7 727
Produits exceptionnels	5.17		986	708
Charges exceptionnelles	5.17		1 734	759
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-748	-51
Impôts sur les bénéfices			3 522	2 508
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			7 867	5 169
Résultat des sociétés mises en équivalence			-65	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5.1		-2 036	0
RESULTAT CONSOLIDE			5 766	5 169
RESULTAT GROUPE			2 617	3 287
RESULTAT HORS GROUPE (MINORITAIRES)			3 149	1 882
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues (en €)	5.18		0,67	0,85
Résultat Groupe dilué par action hors actions auto détenues (en €)	5.18		0,67	0,85
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues avant dot. Amort. des écarts d'Acqu. (en €)	5.18		1,20	0,85

Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	Capital nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2017	4 018	2 411	35 423	-7 842	341	4 805	35 139	2 395	37 534
Affectation du résultat 2017				4 805		-4 805	0		0
Résultat net 2018						3 287	3 287	1 882	5 169
Augmentation de capital	9	6	346				352		352
Dividendes versés				1			1	-101	-100,46
Actions propres VISIATIV SA				-1 349			-1 349		-1 349
Ecart de conversion					67		67	44	111
Reclassement			125	-126	1		0		0
Variation de périmètre							0	5 560	5 560
Au 31 décembre 2018	4 028	2 417	35 894	-4 512	409	3 287	37 495	9 779	47 275
Affectation du résultat 2018				3 287		-3 287	0		0
Résultat net 2019						2 617	2 617	3 150	5 766
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés				20			20	-577	-558
Actions propres VISIATIV SA				-18			-18		-18
Ecart de conversion					248		248	78	326
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				480			480	-290	190
Au 31 décembre 2019	4 028	2 417	35 894	-741	657	2 617	40 844	12 140	52 984

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV Tableau de flux de trésorerie en K€		Notes	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie générés par l'exploitation				
Résultat net			5 766	5 169
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	5.2		-5 458	-2 804
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	5.2		-1 570	-1 391
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	5.2		-198	-374
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	5.9		-2 109	-1 418
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	5.9		1 747	1 553
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations			-605	-71
(+) Frais d'emprunts étalement			-147	-117
(+) Variation des impôts différés	5.5		-486	-295
(+) Variation de la quote-part de résultat des mises en équivalence			-65	
Capacité d'autofinancement			14 658	10 087
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net			-7 266	-2 458
Flux de trésorerie générés par l'exploitation			7 391	7 628
Flux de trésorerie générés par l'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2		-5 357	-3 589
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2		-1 404	-1 503
Acquisition d'immobilisations financières	5.2		-387	-844
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	5.2		520	361
Contrat de liquidité			0	0
Dettes sur investissement financier	5.1		-720	-1 043
Incidence des variations de périmètre	5.1		-9 142	-25 066
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			-16 489	-31 685
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés aux minoritaires			-558	0
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital			0	352
Augmentation de capital-contribution des minoritaires			0	2 218
Emission d'emprunts	5.10		13 282	27 068
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	5.10		-7 460	-4 172
Actions propres			-18	-1 347
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			5 246	24 120
Incidences des variations des cours de devises			217	30
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			-3 635	93
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	5.6		35 292	35 197
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	5.6		31 658	35 292
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			-3 635	95

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2019	31/12/2018
Stocks	32	200
Créances clients	13 405	9 980
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-8 212	-695
Sous total variations du BFR d'exploitation	5 224	9 485
Autres créances	5 989	890
Charges constatées d'avance	17	-106
Dettes fiscales et sociales	-3 266	-5 359
Autres dettes	2 197	-13
Produits constatés d'avance	-2 895	-2 439
Sous total autres variations du BFR	2 043	-7 027
Total Variations	7 266	2 458

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Annexe des comptes consolidés annuels

(Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en euros.)

Table des matières

Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs	9
1.1 Information relative à la Société et à son activité	9
1.2 Evénements marquants de l'exercice.....	9
1.3 Evénements postérieurs à la clôture.....	10
Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables.....	11
2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés	11
2.2 Application des méthodes préférentielles.....	11
2.3 Utilisation de jugements et d'estimations	11
2.4 Changement de méthode comptable	12
Note 3 : Périmètre de consolidation	13
3.1 Méthodes de consolidation.....	13
3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019	14
3.3 Variations de périmètre	15
3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation	15
Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation	16
4.1 Ecart d'acquisition	16
4.2 Immobilisations incorporelles	17
4.3 Immobilisations corporelles	18
4.4 Immobilisations financières	18
4.5 Contrats de location.....	18
4.6 Créances.....	18
4.7 Impôts différés.....	19
4.8 Valeurs mobilières de placement.....	19
4.9 Disponibilités.....	19
4.10 Opérations en devises étrangères.....	20
4.11 Provisions pour risques et charges.....	20
4.12 Indemnité de départs à la retraite	20
4.13 Instruments financiers	20
4.14 Emprunts.....	21
4.15 Contrat de liquidité	21
4.16 Subventions publiques à recevoir.....	21
4.17 Chiffres d'affaires.....	22
4.18 Informations sectorielles.....	22

4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel.....	22
4.20 Résultat financier.....	22
4.21 Résultat par action.....	22
Note 5 : Notes sur le bilan consolidé.....	23
Note 5.1 : Ecart d'acquisition.....	23
Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.....	23
Note 5.3 : Créances clients.....	24
Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance.....	25
Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif.....	27
Note 5.6 : Trésorerie nette.....	28
Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance.....	28
Note 5.8 : Capitaux propres.....	29
Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions.....	29
Note 5.8.2 : Distribution de dividendes.....	29
Note 5.9 : Provisions pour risques et charges.....	29
Note 5.10 : Dettes financières.....	30
Note 5.10.1 : Emprunts.....	31
Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance.....	33
Note 5.12 : Détail des charges à payer.....	34
Note 5.13 : Chiffre d'affaires.....	34
Note 5.14 : Autres produits d'exploitation.....	35
Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel.....	35
Note 5.16 : Produits et charges financiers.....	35
Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels.....	36
Note 5.18 : Résultat par action.....	37
Note 5.19 : Parties liées et gouvernance.....	37
Note 5.20 : Engagements donnés.....	38
Note 5.20.1 : Covenants bancaires.....	38
Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail.....	38
Note 5.20.3 : Baux commerciaux.....	38
Note 5.20.4 : Factoring.....	39
Note 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite.....	39
Note 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location.....	39
Note 5.20.7 : Autres engagements financiers.....	40
Note 5.21 : Effectifs.....	45
Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers.....	46
Risque de liquidité.....	46
Risque de taux d'intérêt.....	46
Risque de crédit.....	46
Risque de change.....	47
Risque sur actions.....	47
Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes.....	47

Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes consolidés annuels faisant partie intégrante des états financiers consolidés de synthèse présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont la durée est de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1 Information relative à la Société et à son activité

VISIATIV (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe VISIATIV (« le Groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro B 395 008 246.

Le Groupe s'est construit initialement autour de l'intégration d'outils de CAO, puis a développé ses propres technologies et services pour devenir un accélérateur de la transformation numérique des entreprises.

Le siège social de la société est situé au 26 rue Benoit Bennier, 69260 Charbonnières-les Bains.

Le Groupe VISIATIV s'est introduit sur le marché Euronext Growth de Paris le 28 mai 2014.

1.2 Evènements marquants de l'exercice

- Prise de contrôle majoritaire (89%) en janvier 2019, dans la société ABGI UK (ex Jumpstart) au niveau de la société Visiativ Conseil, ABGI UK étant un cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni,
- Acquisition de 100% des activités de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE de Processia au BENELUX en juillet 2019 via la création d'une filiale Visiativ Industry Solution BV,
- En mai 2019, augmentation du pourcentage de détention de la société Linksoft SAS qui est passé de 28,9% à 55%,
- En juillet 2019, acquisition de 100% du capital de la société CCSL, intégrateur des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes au Pays de Galles,
- Prise de contrôle majoritaire (65%) en novembre 2019 de la société LIVING ACTOR au niveau de la société VISIATIV SOFTWARE, Living Actor est spécialisé dans la conception de chatbots et d'agents virtuels à partir des technologies d'intelligence artificielle,
- Acquisition complémentaire de 24% du capital de Visiativ Hosting, holding permettant la détention de la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2) à 100%,
- Fusion à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 entre les sociétés SOLO SOLUTIONS et SOLO SERVICES (filiale précédemment détenue à 100% et non consolidées au 31/12/2018),
- Fusion à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 entre les sociétés AUDROS TECHNOLOGY et GREEN LIGHT IT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2018),
- Fusion au 30 novembre 2019 entre les sociétés ABGI GROUP et ABGI Développement (filiale précédemment détenue à 100% par ABGI GROUP),

- Cession d'une partie de la participation de VISIATIV SA dans VISIATIV CONSEIL (3%) et acquisition complémentaire de 3% de la société ABGI France,
- Création de la société CIR 360 détenue à 75% par le groupe VISIATIV, cette filiale est spécialisée dans l'édition de logiciel permettant de faciliter les démarches liées au CIR,
- Obtention d'un crédit Capex complémentaire de 9,6 M€ auprès du Pool Bancaire,
- Renégociation des covenants se référer à la note 5.21 en raison des bons résultats 2018.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Au 1^{er} janvier 2020, une location gérance a été mise en place sur l'activité de Solo Solutions dans Visiativ Software.

Au 1^{er} janvier 2020, la filiale NC2 a changé de dénomination sociale pour devenir VISIATIV MANAGED SERVICES.

Le 8 janvier 2020, VISIATIV SA a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan Stratégique Catalyst 2023 vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.

Le 30 janvier 2020, VISIATIV SA renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand Sicot au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV SA. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.

Le 28 février 2020, la société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC UK. Cette société effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Société	Adresses	31-déc-19		31-déc-18		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Benier - 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		51%	51%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	51%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		100%	100%	76%	76%	IG
CIR 360		75%	64%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		57%	57%	60%	60%	IG
ABGI GROUP		84%	54%	84%	57%	IG
ABGI DEVELOPPEMENT	52 Quai Rambaud - 69 002 Lyon	(a)		100%	57%	(a)
ABGI France (EX ACIES)		97%	53%	93%	53%	IG
OVEUS		96%	52%	95%	54%	IG
ABGI USA INC	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	79%	43%	79%	45%	IG
ABGI UK (EX JUMPSTART)	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	89%	50%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	54%	NC	NC	IG
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTION (SUISSE)	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général Leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2)	Parc d'activité - 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	76%	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand Granges	100%	100%	100%	100%	IG
NUMVISION	453 chemin de la Farède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	60%	60%	60%	60%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	67%	67%	IG
C+E FORUM	Netzbodenstrasse 33 - 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest	80%	80%	80%	80%	IG
GREENLIGHT IT		(b)		100%	80%	(b)
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road Sealand, Deeside, Flintshire CH5 2LY - UK	100%	100%	NC	NC	IG
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	NC	NC	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
VALLA		100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	NC	NC	IG
QDLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON	30%	30%	30%	30%	MEQ
FIVES SMART	7 rue Maryse Bastie 69500 LYON	49%	49%	NC	NC	MEQ

(a) Fusion Absorption au 30 novembre 2019 dans ABGI Group

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 dans Audros

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Entrées des sociétés suivantes au 1^{er} janvier 2019 :
 - ABGI Canada, consolidée par intégration globale
 - ABGI UK, consolidée par intégration globale
 - Mise en équivalence de la société FIVES
- Entrées des sociétés suivantes au 1^{er} juillet 2019 :
 - CCSL (UK), consolidée par intégration globale
 - Visiativ Industry BV (NL), consolidée par intégration globale
 - CIR 360 (FR), consolidée par intégration globale
- Entrée de la société suivante au 1^{er} décembre 2019 :
 - Living Actor (FR), consolidée par intégration globale

Mouvement de périmètre

La société GREEN LIGHT IT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2018) a été fusionnée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 dans la société AUDROS TECHNOLOGY.

La société ABGI DEVELOPPEMENT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2018) a été fusionnée au 30 novembre 2019 dans la société ABGI GROUP.

Sorties de périmètre

- Néant

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2019 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2019
STRATEGEEEX	31/12/2018	20,33%	291	304	50	0
FEALINX	31/12/2018	11,45%	2359	8172	122	195
LINKSOFT	31/12/2018	53,89%	-642	407	-297	312
AXEMBLE MAROC	31/03/2018	100,00%	-174	27	-4	0
V V 1	Aucun exercice clos	100,00%	-	-	-	5
MISSION RGPD	Aucun exercice clos	60,00%	-	-	-	65
E-NOVAPP5	Aucun exercice clos	30,00%	-	-	-	28
SOLO SERVICES	(a)	(a)	-	-	-	-
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018	99,00%	32	66	17	1
Inventa BGI LTDA (ABGI BRESIL)	31/12/2018	26,25%	97	1093	112	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2018	100,00%	59	276	8	5
SHOPPING INNOVATION LAB	31/12/2018	10,26%	-209	401	-304	80
TIMELAB	31/12/2019	70,57%	-2	68	-25	337
TALENT4	31/12/2019	100,00%	-274	124	-326	22
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2019	65,00%	-59	274	-6	0
LE RESEAU HUMAIN	31/12/2017	15,56%	10	130	-38	1

(a) Fusionnée dans Solo Solutions avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019

Les sociétés dont la détention est < 10% ne sont pas mentionnées

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

À la suite de l'intégration de nouvelles activités au sein du groupe en 2018 et en 2019 et à l'évolution du business model défini par le plan CATALYST 2023, les écarts d'acquisitions sont désormais testés au sein de deux UGT :

- « Intégration Dassault Systèmes » d'une part, qui regroupe les activités de distribution et d'intégration des solutions Dassault Systèmes et Solidworks,
- « Technologies Visiativ » d'autre part, qui regroupe les activités de distribution et d'intégrations des solutions et des services propres à Visiativ.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.7 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2019, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- KALISTA
- AIM CP
- VALLA
- VISIATIV 3D PRINTING.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- VISIATIV HOSTING (mère) et Visiativ Managed Services ex NC2 (fille)
- ABGI GROUP (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.9 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

4.10 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.11 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.12 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.20.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Son actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.13 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2019 (cf note 5.10.1).

4.14 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.15 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2019. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.16 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.17 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.18 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.20 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur le bilan consolidé

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

- Au 31 décembre 2019

	31/12/2018			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2019
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT Intégration Dassault Systèmes	29 004	-5 296	23 708	0	1 576	0	204	25 488
UGT Technologies Visiativ	37 567	-6 204	31 363	0	6 265	-2 036	0	35 592
Total écarts d'acquisition	66 570	-11 499	55 071	0	7 840	-2 036	204	61 079

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir ABGI UK et ABGI CANADA, CCSL, CIR 360, LIVING ACTOR et VISIATIV MANAGED SERVICES.

- Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2019

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « Intégration Dassault Systèmes » d'une part et « Technologies Visiativ » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 11 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2019.

- Au 31 décembre 2019

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	897	209					1 106
Concessions, brevets & droits similaires	24 469	4 575		-49	4 795	1	33 791
Logiciels	232						232
Autres postes d'immobilisations incorporelles	844	502		49	106		1 501
Autres immobilisations incorporelles en cours	399	71			349	0	819
Total immobilisations incorporelles	26 840	5 357	0	0	5 250	2	37 448
Constructions	2 179						2 179
Terrains	306						306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 490	28	-164				1 355
Installations générales, agencements, aménagements	361						361
Matériel de transport	119	3	-27	-2	2		96
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 729	806	-401	62	283	26	5 505
Autres immobilisations corporelles	5 588	560	-189	-60	322	45	6 267
Immobilisations corporelles en cours	0						0
Total immobilisations corporelles	14 773	1 398	-780	0	607	71	16 069
Autres immobilisations financières	5 145	388	-543	-13	-6	7	4 978
Titres mis en équivalence	45	49					29
Total immobilisations financières	5 190	437	-543	-13	-6	7	5 007
TOTAL GENERAL	46 803	7 192	-1 323	-13	5 851	80	58 523

Le reclassement de 13 K€ correspond à la sortie des titres de la société ABGI CANADA qui n'était pas consolidée au 31 décembre 2018.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	498	105					604	502
Concessions, brevets & droits similaires	17 945	3 201			3 864	1	25 010	8 780
Logiciels	193	19					212	20
Autres postes d'immobilisations incorporelles	741	105		5	55		907	594
Autres immobilisations incorporelles en cours	0					0	0	819
Total immobilisations incorporelles	19 377	3 430	0	5	3 919	1	26 733	10 716
Constructions	940	148					1 089	1 090
Terrains	0						0	306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 125	71	-35	0			1 160	195
Installations générales, agencements, aménagements	0	72		179			250	111
Matériel de transport	115	8	-27	-6	0	0	90	5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 708	604	-22	59	233	18	4 600	905
Autres immobilisations corporelles	2 982	668	-211	-237	284	34	3 521	2 745
Immobilisations corporelles en cours							0	0
Total immobilisations corporelles	8 870	1 570	-295	-5	518	53	10 711	5 357
Autres immobilisations financières	511	80	-182	-46			363	4 615
Titres mis en équivalence	0						0	29
Total immobilisations financières	511	80	-182	-46	0	0	363	4 644
TOTAL GENERAL	28 758	5 080	-476	-46	4 437	54	37 807	20 717

L'augmentation des titres non consolidés est composée d'acquisition de titres MISSION RGPD pour 60 K€ et de titres V V 1 pour 5 K€ ; de titres dans la société mise en équivalence Fives pour 49 K€ ; le solde de la variation des immobilisations financières soit 323 K€ correspond à la variation des dépôts et cautions versées ainsi que des prêts effort construction.

Les cessions d'immobilisations financières sont principalement liées à la cession d'une partie de la participation dans Strategieex pour 531 K€.

La dépréciation des autres immobilisations financières correspond aux titres SILAB et la reprise de provisions sur immobilisations financières est liée à la cession d'une partie de Strategieex.

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	72 914	56 417
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-3 211	3 756
Total net des créances clients et comptes rattachés	69 703	52 661

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Les créances clients cédées à l'organisme d'affacturage ne font pas l'objet d'une dépréciation dans la mesure où le contrat d'affacturage est sans recours (cf note 5.4)

Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2019. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2019		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	72 914	70 742	2 172
Créances sur personnel et organismes sociaux	561	561	
Stock	320	320	
Créances fiscales (1)	13 274	9 344	3 930
Fournisseurs débiteurs	1 760	1 760	
Factor (2)	2 632	2 632	
Comptes courants (3)	3 965	3 965	
Autres créances	303	303	
Charges constatées d'avance	1 814	1 814	
Total de l' Actif circulant	97 543	91 441	6 102

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2019 s'élève à 597 K€ contre 1 069 K€ au 31 décembre 2018.

Factor (2)

Le Groupe a recours en France à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients françaises en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.7.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2019, ces créances s'élèvent 2 592 K€, contre 2 642 K€ au 31 décembre 2018.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2019

• Fives	1 120 K€
• Linksoft	923 K€
• Qolid	854 K€
• TimeLab	475 K€
• Talent 4	300 K€, déprécié à 100%
• Axemble Maroc	135 K€, déprécié à 100%
• STJ Holding	90K€ déprécié à 100%
• Le Réseau Humain	35 K€
• ABGI Brazil	29 K€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2019
Provision sur Stock	7					7
Provisions sur comptes clients	3 756	1 269	-2 010	169	28	3 211
Provisions sur autres créances	225	300				525
Total provisions pour dépréciations	3 987	1 569	-2 010	169	28	3 743

Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Au titre de l'exercice 2019, les filiales faisant partie du groupe fiscalement intégré, dont la société VISIATIV est la tête de groupe, sont :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- KALISTA,
- AIM CP,
- VALLA,
- VISIATIV 3D PRINTING.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 27,1 M€ au 31 décembre 2019 (dont 11,3 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 31% au 31 décembre 2019. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 20% en UK, 26,5% en Suisse et au Canada, 28% aux USA, 25% aux Pays-Bas et 30% pour les filiales présentes au Maroc et en Belgique.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,4 M€.

Au 31 décembre 2019, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	5 831	5 169
Impôt consolidé	3 522	2 508
Résultat avant impôt	9 353	7 677
Taux courant d'imposition en France	31,00%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	2 899	2 559
Différences permanentes	580	115
Activitation du déficit fiscal	0	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	335	239
Différences de taux d'imposition	-293	-410
Charge/produit d'impôt du groupe	3 522	2 503
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>37,7%</i>	<i>32,6%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2019 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagement de retraite	678	725
Dépréciation des comptes courants intragroupe	-1 843	0
Autres retraitements	6	274
Déficits reportables activés	8 630	8 630
Déficits reportables non activés	18 507	14 691
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)	25 977	24 320
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)	7 470	9 629
Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)	2 127	2 667
Taux (B) / (C)	28%	28%
Ecart de réévaluation Immobilisations	646	703
Dépréciation des comptes courants intragroupe	1 831	1 843
Autres retraitements	110	259
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)	2 586	2 805
Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)	646	701
Taux (D) / (E)	25%	25%
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)	23 391	21 516
Impôts différés non reconnus	-18 507	-14 691
Total net des bases d'impôts différés (F)	4 884	6 824
Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)	1 481	1 965
Taux (F) / (G)	30%	29%

Note 5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	31 682	35 335
Concours bancaires courants (Passif)	-25	-43
Total Trésorerie nette	31 658	35 292

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Locations immobilières	484	617
Locations mobilières	366	216
Sous-traitance	20	36
Assurances	68	19
Hébergement / Maintenance informatique	243	198
Marketing	409	337
Divers	223	217
Total des charges constatées d'avance	1 814	1 640

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Issus de la facturation des contrats de maintenance	12 234	10 074
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	799	457
Issus des prestations de services	3 866	2 630
Autres	591	855
Total des produits constatés d'avance	17 490	14 016

* CIR (Crédit Impôt Recherche)

L'évolution des produits constatés d'avance entre 2018 et 2019 s'explique en partie par la facturation des contrats de maintenance 2020 en décembre sur les sociétés AUDROS et SOLO SOLUTIONS pour 2,2 M€, le reste s'explique par la progression de l'activité sur la partie service.

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2019	31/12/2018
Capital (en K€)	2 417	2 417
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018	31/12/2019						Montant fin de période
		Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Reclassement	
Provisions pour pertes de change	2					0		1
Provisions pour maintenance	1 266	1 406	-1 325	0	47	16	322	1 731
Provisions pour pensions et obligations similaires	733		-85	0	33	0	-5	677
Autres provisions pour risques	1 154	787	-422	0	227	4	-261	1 490
Total provisions pour risques et charges	3 156	2 193	-1 831	0	307	20	56	3 899

Provisions pour engagements de retraites

Dans le cadre de l'acquisition de LIVING ACTOR (société française) les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite ont été considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

A cet effet, au 31 décembre 2019, la provision pour départ à la retraite pour cette entité s'élève à 33 K€ et a été évaluée en utilisant les méthodes actuarielles du groupe VISIATIV pour l'estimation de ses engagements (non provisionnés).

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont pour l'essentiel constituées d'une Provision pour Contrôle fiscal clients (300 k€) liée à l'activité du groupe ABGI ainsi qu'à des provisions prud'hommes dans les différentes entités du groupe.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2019.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Contrôle fiscal

La société C+E Forum a fait l'objet d'une notification de contrôle fiscal pour les périodes 2013 à 2017. Les risques fiscaux pour les périodes antérieures à l'acquisition sont couverts par une garantie d'actif et de passif. (cf note 5.20.7)

Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	57 831	5 909	30 137	21 785
Emprunts et dettes financières diverses	179	75	88	16
Concours bancaires courants	25	25		
Total des dettes financières	58 035	6 010	30 225	21 801

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2018	51 649
(+) Encaissement	13 265
(-) Remboursement	-7 369
(+) Entrée de périmètre	286
(+/-) Autres mouvements	
Au 31 décembre 2019	57 831

Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV :	1 914 286 euros
- VSSB :	685 714 euros
- VISIATIV HOSTING :	<u>942 857 euros</u>
Total de la dette :	3 542 857 euros

A la date du 31 décembre 2019, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16.000.000 euros. Le Capital restant dû s'élève à 13 576 067 euros au 31 décembre 2019. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	4 799 667	0	959 934	3 839 733
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 170 417	0	434 084	1 736 333
TOTAL	6 970 084	0	1 394 017	5 576 067

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est qu'en à elle utilisée à hauteur de 5.000.000 euros avec un tirage de 4.600.000 sur l'année 2019. Le capital restant dû s'élève à 4.983.333 euros au 31 décembre 2019. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333
TOTAL	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	0	2 500 000
TOTAL	200 000	2 300 000	0	2 500 000

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouvel emprunt souscrit en 2019

Un nouvel emprunt a été souscrit en octobre 2019 pour 3 000 K€ au taux Euribor 3 mois +1.5% sur 66 mois afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 30/06/2020.

Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 K€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront un intérêt à 4% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2 500 K€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2 500 K€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces 2 emprunt s'élève à 4 875 K€ au 31 décembre 2019.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.49%

Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.47%.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2019	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	LCL	CIC	CAISSE D'ÉPARGNE
Prêt de Refinancement	3 542 857	0,50%	VISIATIV V558 VISIATIV HOSTING	14/06/2017 14/06/2017 14/06/2017	14/03/2022 14/03/2022 14/03/2022	3 350 000 1 200 000 1 650 000	100% 100% 100%		1 200 000	2 150 000	1 200 000
Total prêt de Refinancement	3 542 857					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	8 059 400	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	40%		3 200 000		
Capex Infine	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
Total des tirages Capex	18 559 400					6 400 000	34%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	299	299		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 500	39 500		
Dettes fiscales et sociales	36 131	36 131		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 692	14 692		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 440	21 440		
Autres Dettes	1 086	687	399	
Dettes sur immobilisations	399	0	399	
Groupe et associés	29	29		
Dettes envers factor	0	0		
Autres dettes	658	658		
Total des dettes d'exploitation	77 017	76 618	399	0
Produits constatés d'avance	17 490	17 490		
Total général	94 507	94 108	399	0

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	16 724	10 567
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 724	10 567
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	7 348	8 060
Sécurité sociale et assimilés	3 785	2 258
Etat	723	1 494
Total des dettes fiscales et sociales	11 856	11 812
Total général	28 580	22 379

Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
France	153 284	141 083
Reste du monde	49 932	22 134
Total chiffre d'affaires	203 216	163 217

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, la Hollande, les USA, la Belgique et le Maroc. En 2019, le chiffre d'affaires à l'international représente 25% du chiffre d'affaires total groupe ; en 2018 proforma, les croissances externes portaient le pourcentage de chiffre d'affaires à l'international à environ 20%.

Le chiffre d'affaires consolidé 2019 de 203,2 M€, est en croissance de +25% dont +7% en organique.

Avec plus de 200 M€ de niveau d'activité réalisé en 2019, le Groupe atteint, avec un an d'avance sur le plan de marche, l'objectif de chiffre d'affaires fixé dans le cadre du plan stratégique Next100 lancé en 2017.

En outre, le chiffre d'affaires récurrent (maintenance, SaaS, abonnements) a progressé de +30% en 2019 (+9% en organique). La part du chiffre d'affaires récurrent représente désormais 63% des ventes consolidées, contre 60% en 2018.

Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée	25	15
Production immobilisée	4 782	3 488
Transferts de charges	913	1 892
Reprise de provisions	3 842	2 143
Crédit d'impôt recherche	603	1 069
Subvention d'investissement reconnue en résultat	35	82
Autres produits	227	144
Total autres produits d'exploitation	10 427	8 832

Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « Intégration Dassault Systèmes » d'une part, qui regroupe les activités de distribution et d'intégration des solutions Dassault Systèmes et Solidworks,
- « Technologies Visiativ » d'autre part, qui regroupe les activités de distribution et d'intégrations des solutions et des services propres à Visiativ.

(Montants en K€)	31/12/2018			31/12/2019		
	Intégration Dassault Systèmes	Technologies Visiativ	Consolidé	Intégration Dassault Systèmes	Technologies Visiativ	Consolidé
CA	111 290	51 926	163 216	129 322	73 894	203 216
MARGE BRUTE	38 330	34 404	72 734	43 041	49 462	92 503
EBITDA	5 721	7 423	13 144	8 144	10 584	18 728

Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Gains de change	185	321
Autres produits financiers	8	9
Produits financiers de participations	27	92
Revenus titres de participation	122	87
Reprises sur provisions	182	54
Total des produits financiers	524	564

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Pertes de change	67	85
Dotations provisions financières	380	400
Charges d'intérêts	1 476	1 136
Autres charges financières	82	99
Total des charges financières	2 005	1 720

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie par la variation des taux de change du Franc Suisse (CHF) à la suite de la politique de la Banque Fédérale Suisse.

Les dotations provisions financières correspondent principalement à la dépréciation du compte courant Talent 4.

La progression de la charge d'intérêts, au 31 décembre 2019 comparativement au 31 décembre 2018, s'explique par l'émission, en mai 2018, de l'emprunt obligataire de type Euro PP de 20 M€ et par l'extension du crédit syndiqué.

Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	710	42
Reprise de provisions exceptionnelles	0	232
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	10	54
Produits exceptionnels divers	267	380
Total des produits exceptionnels	986	708

Les produits de cession des éléments d'actif sont principalement liés à la cession d'immobilisations en lease-back pour 325 K€, à la cession d'une quote-part des titres Visiativ Conseil pour 200 K€.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	486	0
Valeur nette comptable des titres cédés	629	75
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	19	10
Dotations aux provisions exceptionnelles	78	53
Autres charges exceptionnelles	523	621
Total des charges exceptionnelles	1 734	759

Les autres charges exceptionnelles s'expliquent principalement par :

- la sortie des titres Strategeex pour 531 K€,
- la cession d'immobilisation en lease back pour 325 K€,
- la cession des titres Visiativ Conseil pour 298 K€,
- le reclassement d'immobilisation en stock pour 128 K€,
- d'indemnités pour litiges prud'hommaux liées au métier de conseil pour 85 K€,
- de dépréciations de marque pour 38 K€.

Note 5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultats de base par action

	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	3 891 154	3 889 883
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	3 891 154	3 885 671
Résultat consolidé (en K€)	2 617	3 287
Résultat de base par action hors actions auto détenues (€/action)	0,67	0,85
Résultat dilué par action hors actions auto détenues (€/action)	0,67	0,85
Résultat par action avant dot. Amort. Des écarts d'acquisition hors actions auto détenues (€/action)	1,20	0,85

Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES

Information (en K€)

	31/12/2019	31/12/2018
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	632	1 666
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	310	822
Créances rattachées à des participations	4 365	3 663
Dettes rattachées à des participations	28	22

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 1 040 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux deux dirigeants fondateurs de VISIATIV au cours des exercices 2019, et 2018 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe annuelle	455	455
Rémunération variable	168	109
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature Véhicule	13	15
Avantages en nature GSC Chômage	12	12
TOTAL	648	591

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.20 : Engagements donnés

Note 5.20.1 : Covenants bancaires

En raison des bons résultats 2018, un assouplissement des covenants bancaires a été négocié en 2019, les covenants bancaires sont désormais les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,0	R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2019 (1) R2 < 2,5 pour le 31 décembre 2020 (1) R2 < 2,0 pour les exercices suivants

(1) A la faveur d'une ou plusieurs acquisitions ; en cas d'absence d'acquisition, le ratio R2 devra rester inférieur à 2,0 comme accordé initialement

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dette Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail, au sein de la société Valla qui représente un actif de 184k€ et ayant pas d'impact significatif sur le résultat

Note 5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en K€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location	2 537	2 074

Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 23 326 K€ au 31 décembre 2019 contre 24 005 K€ au 31 décembre 2018. Le taux de créances financées est d'environ 25% en 2019 contre 30 % en 2018.

Cette variation de taux provient de l'intégration de nouvelles structures qui n'ont pas recours au factor.

Note 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.13. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2019		31/12/2018	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	0,56%		1,53%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Montant des engagements	2 571	1 755

Note 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	2 724	1 381	1 343
Matériel informatique	3 057	1 174	1 883
Total de l'engagement	5 781	2 555	3 226

Note 5.20.7 : Autres engagements financiers

1/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX :

- En 2009, la société a abandonné une créance d'un montant de 1 038 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

- la constatation de capitaux propres supérieurs au capital social,
- la créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance,
- l'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social, le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

En application de cette convention, nous avons constaté un retour à meilleure fortune pour un montant de 61 k€. Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 766 K€.

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

2/ Clause de retour à meilleure fortune de la société STRATEGEEEX :

Un abandon de créances de 200 000€ a été consentie à la société STRATEGEEEX avec une clause de retour à meilleure fortune

3/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

4/ Complément de prix

- SOLO SOLUTION AUTONOME

En 2016, la société VISIATIV a acquis la société SOLO SOLUTION AUTONOME. Le dernier complément de prix lié à cette acquisition a été payé en 2018 pour 750k€.

- INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019, un complément de prix de 31 K€ a été versé, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2019.

- DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

5/Garanties de passif

- VISIATIV MANAGED SERVICES

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV MANAGED SERVICES, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 3 octobre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 450 K€ avec une franchise de 50 K€. Elle sera caduque à compter du 31 décembre 2020.

- SPREADING APPS

Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 300 000 euros, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- NUMVISION

Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 200 000 euros du 1er janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- C+E FORUM

Dans le cadre du rachat des titres de la société C+E FORUM, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 novembre 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 28 novembre 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin trois mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative.

La garantie obtenue est plafonnée à 1 800 000 francs suisses et courait de la date d'acquisition jusqu'au 31 mars 2019 avec application d'une franchise de 10 000 francs suisse. Au 31/12/2019, aucune nouvelle réclamation ne peut être formulée.

Compte tenu des réclamations en cours, la garantie ci-dessus a fait l'objet d'un blocage sur un compte séquestre ; ce blocage est toujours en cours au 31/12/2019.

- ABGI GROUP

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 260 000 euros jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

- AUDROS

Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 242 000 euros du 1er janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

- INNOVA SYSTEMS

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- DIMENSION GROUP BV

Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

- ABGI UK (ex Jumpstart)

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK (ex Jumpstart), la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- CCSL

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans).

- Living Actor

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 22 novembre 2019 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 22 novembre 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

6/ Engagement des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Spreading Apps, Numvision, Audros, Abgi Group, ABGI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leurs actions,

et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI Group.

L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
Spreading Apps	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028
Numvision	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tout les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- A tout moment en cas de décès ou grave Maladie - du 1er avril 2022 au 31 Mars 2023
Audros technology	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 soit 1751 Actions - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 Actions	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022
ABGI Group	A tout moment sur une période courant du 01 janvier au 30 juin 2021 A tout moment à compter de la survenance d'un des événements suivants - Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés - En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire - En cas de violation du pacte d'associé	Néant
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Pour les sociétés **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour Iporta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **SPREADING APPS** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brut d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société **NUMVISION**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société **AUDROS**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Note 5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe sont les suivants :

ETP	Exercice 2019	Exercice 2018
Commerce	253,3	213,0
Formation / Consulting	415,8	340,8
Marketing	48,6	54,7
R&D	117,8	110,1
Direction & Administratifs	150,2	118,6
Total effectifs moyens	985,7	837,2

Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 18 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2019 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2019.

Risque de change

Environ 83% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2019						Exercice 2018					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en K€)												
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	37	28%	37	42%			37	30%	37	49%		
* Filiales intégrées globalement	76	58%	43	49%	76	100%	68	55%	31	41%	83	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur	18	14%	8	9%			18	15%	8	11%		
TOTAL	130	100%	87	100%	76	100%	122	100%	75	100%	83	100%

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 416 531,80 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 28 MAI 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 mars 2020, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

L

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE

A. Périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31-déc-19		31-déc-18		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Benier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		51%	51%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	51%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		100%	100%	76%	76%	IG
CIR 360		75%	64%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		57%	57%	60%	60%	IG
ABGI GROUP		84%	54%	84%	57%	IG
ABGI DEVELOPPEMENT	52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	(a)		100%	57%	(a)
ABGI France (EX ACIES)		97%	53%	93%	53%	IG
OVEUS		96%	52%	95%	54%	IG
ABGI USA INC	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston,	79%	43%	79%	45%	IG
ABGI UK (EX JUMPSTART)	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland	89%	50%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC	100%	54%	NC	NC	IG
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTION (SUISSE)	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2)	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	76%	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand	100%	100%	100%	100%	IG
NUMVISION	453 chemin de la Farfède, espace DUO,	60%	60%	60%	60%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit	67%	67%	67%	67%	IG
C+E FORUM	Netzbodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint- Priest	80%	80%	80%	80%	IG
GREENLIGHT IT		(b)		100%	80%	(b)
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon,	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road	100%	100%	NC	NC	IG
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	NC	NC	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost,	100%	83%	100%	83%	IG
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
VALLA		100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	NC	NC	IG
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 (LYON)	30%	30%	30%	30%	MEQ
FIVES SMART	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	NC	NC	MEQ

(a) Fusion Absorption au 30 novembre 2019 dans ABGI Group

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 dans Audras

IG : Intégration Globale

MEQ : Mise en équivalence

NC : Non Consolidée

B. Variation de périmètres

La Société VISIATIV a enregistré en 2019 les variations de périmètres suivantes :

Entrées de périmètre

- Intégration globale des sociétés suivantes au 1^{er} janvier 2019 :
 - ABGI Canada
 - ABGI UK
- Intégration globale des sociétés suivantes au 1^{er} juillet 2019 :
 - CCSL (UK)
 - Visiativ Industry BV (NL)
 - CIR 360 (FR)
- Intégration globale des sociétés suivantes au 1^{er} décembre 2019 :
 - Living Actor (FR)
- Intégration Mise en équivalence des sociétés suivantes au 1^{er} juillet 2019 :
 - FIVES VISIATIV SMART SOFTWARE DEVELOPPEMENT

Mouvement de périmètre

La société GREENLIGHT IT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31 décembre 2018) a été fusionnée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 dans la société AUDRO TECHNOLOGY.

Sorties de périmètre

Néant

Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2019, les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées :

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2019
STRATEGEEEX	31/12/2018	20,33%	291	304	50	0
LINKSOFT	31/12/2018	53,89%	-642	407	-297	312
AXEMBLE MAROC	31/03/2018	100,00%	-174	27	-4	0
V V 1	Aucun exercice clos	100,00%	-	-	-	5
MISSION RGPD	Aucun exercice clos	60,00%	-	-	-	65
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	-	-	-	28
SOLO SERVICES	(a)	(a)	-	-	-	-
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018	99,00%	32	66	17	1
Inventa BGI LTDA (ABGI BRESIL)	31/12/2018	26,25%	97	1093	112	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2018	100,00%	59	276	8	5
TIMELAB	31/12/2019	70,57%	-2	68	-25	337
TALENT4	31/12/2019	100,00%	-274	124	-326	22
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2019	65,00%	-59	274	-6	0

(a) Fusionnée dans Solo Solutions avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

✓

C. Synthèse de l'activité du groupe durant l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2019 s'élève à 203 216 K€ contre 163 217 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 13 618 K€ au 31 décembre 2019 contre 8 883 K€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt ressort à 12 137 K€ au 31 décembre 2019 contre 7 727 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat net consolidé après DAP et écarts d'acquisitions s'élève à 5 766 K€ contre 5 169K€ au 31 décembre 2018.

En complément de ces éléments financiers consolidés, vous trouverez ci-dessous un commentaire sur la performance des filiales qui composent le Groupe.

D. Evènements marquants survenus au niveau du Groupe au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2019

L'année a été marquée par des acquisitions en complément de la forte croissance organique du groupe :

- Prise de contrôle majoritaire (89%) en janvier 2019, dans la société ABGI UK (ex Jumpstart) au niveau de la société Visiativ Conseil, ABGI UK étant un cabinet de conseil en financement de l'innovation au Royaume-Uni,
- En Mai 2019, augmentation du pourcentage de détention dans la société Linksoft SAS pour atteindre 55% (vs 28.9% au 31/12/18),
- Acquisition de 100% des activités de distribution de la plateforme 3DEXPERIENCE de Processia au BENELUX en juillet 2019 via la création d'une filiale Visiativ Industry Solution BV,
- En juillet 2019, acquisition de 100% du capital de la société CCSL, intégrateur des solutions SOLIDWORKS de Dassault Systèmes au Pays de Galles,
- Prise de contrôle majoritaire (65%) en novembre 2019 de la société LIVING ACTOR au niveau de la société VISIATIV SOFTWARE, Living Actor est spécialisé dans la conception de chatbots et d'agents virtuels à partir des technologies d'intelligence artificielle.
- Acquisition complémentaire de 24% du capital de Visiativ Hosting, holding permettant la détention de la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES (ex-NC2) à 100%,
- Cession d'une partie de la participation dans VISIATIV CONSEIL (3%), ce qui entraîne un pourcentage d'intérêts moindre dans les sociétés du sous-groupe ABGI Group (ABGI France, ABGI USA, ABGI CANADA et OVEUS) et acquisition complémentaire de 3% de la société ABGI France,

Fusion

- Fusion à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 entre les sociétés SOLO SOLUTIONS et SOLO SERVICES (filiale précédemment détenue à 100% et non consolidées au 31/12/2018),
- Fusion à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 entre les sociétés AUDROS TECHNOLOGY et GREEN LIGHT IT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidées au 31/12/2018),
- Fusion au 30 novembre 2019 entre les sociétés ABGI GROUP et ABGI Développement (filiale précédemment détenue à 100% par ABGI GROUP),

Autres évènements marquants de l'exercice 2019

- Changement de dénomination sociale de la filiale NC2 qui devient VISIATIV MANAGED SERVICES,
- Création de la société CIR 360 détenue à 75% par le groupe VISIATIV, cette filiale est spécialisée dans l'édition de logiciel permettant de faciliter les démarches liées au CIR,
- Obtention d'un crédit Capex complémentaire de 9,6 M€ auprès du Pool Bancaire,
- Renégociation des covenants se référer à la note 5.21 en raison des bons résultats 2018.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Le groupe, au travers de ses filiales Visiativ Software, Visiativ Solutions Entreprises, I porta, Solo Solution Autonome, Numvision, Spreading Apps et Audros, exerce une activité en matière de recherche et développement destinée à maintenir et faire évoluer les produits existants et surtout à développer de nouveaux produits.

En 2019, l'ensemble des dépenses de recherche et développement s'est élevé à 7.4 M€ dont 4.8 M€ ont été reconnus en Investissement de Développement de Logiciels.

F. Evènements important survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 8 janvier 2020, VISIATIV SA a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale. Ce nouveau plan Stratégique Catalyst 2023 vise un objectif de 30 millions d'euros d'EBITDA à horizon 2023.

Le 30 janvier 2020, VISIATIV SA renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand Sicot au poste de Directeur Général Délégué, et membre du Comité Exécutif (COMEX), de VISIATIV SA. Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur Général Délégué mais reste administrateur du groupe.

✓

Le 28 février 2020, la société ABGI UK a signé un accord d'achat de 100% des parts de la société MSC Associates Ltd UK. Cette société basée à Londres, effectue des prestations de conseil similaires à celles de ABGI UK.

En mars 2020, Visiativ comme l'ensemble du territoire français a été touché par le COVID 2019. Il est prématuré de communiquer avec précision sur l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité du Groupe. Visiativ reste extrêmement attentif à l'évolution de son activité et déploie toutes ses ressources pour assister les clients dans la gestion de cette situation exceptionnelle.

Aucun autre événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Fort de sa structure financière et des résultats de l'exercice écoulé, le Groupe aborde l'exercice 2020 et les exercices suivants avec ambition, au travers son nouveau plan stratégique : CATALYST 2023.

Visiativ souhaite ainsi devenir une véritable plateforme de compétences humaines au service de l'expérience digitale.

Visiativ va capitaliser sur sa base de plus de 18 000 clients pour accélérer les ventes multi-marques et ainsi accroître la part de son activité réalisée à travers du Cross-Selling entre ses différentes activités. L'objectif est d'atteindre un EBITDA de 30M€ en 2023.

H. Résultats

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés de la Société faisant ressortir un résultat net consolidé de 5 766 K€ (Dont 2 617K€ résultat groupe et 3 149K€ résultat hors groupe) au 31 décembre 2019.

II. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la Société

La société VISIATIV est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (anciennement Alternext) depuis le 28 mai 2014.

Créée en mai 1994, la société VISIATIV a une activité de société holding animatrice avec la refacturation de prestations de services au profit de ses filiales.

Ses revenus sont principalement constitués :

- Des redevances de marques qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales (2% du CA pour les sociétés Françaises ; 1% pour les sociétés étrangères)
- Des conventions de prestations de services qu'elle facture à l'ensemble de ses filiales.

Le siège social de la société est situé au 26, Rue Benoît Bennier – 69260 Charbonnières-les-Bains.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 15 717 k€ contre 16 352 k€ lors de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 3 698 k€ contre 2 371 k€ lors de l'exercice précédent.

✓

Les charges d'exploitation ressortent à 19 307 k€ contre 19 134 k€ lors de l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 108 k€ contre -410 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net courant avant impôts s'élève à 1 735 k€ contre -3 980 k€ lors de l'exercice précédent.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève pour l'exercice à -1 922 k€ contre un montant de -2 456 k€ pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 3 064 k€ contre une perte de -1 723 k€ lors de l'exercice précédent.

B. Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice

Evolution des participations sur l'exercice 2019 :

- Augmentation en mars 2019 du pourcentage de détention dans le capital STRATEGEEEX, passant de 19,05 % à 33,33 % ; puis diminution du pourcentage de détention de cette même société par voie de cession d'une partie des titres, passant ainsi de 33,33 % à 20,33 %.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital social de la société VISIATIV HOSTING par voie de rachat d'actions entre les mois de juillet et décembre 2019, passant de 76% à 100%.
- Augmentation du pourcentage de détention dans le capital de LINKSOFT par voie de rachat d'actions en mai 2019, passant de 28,89 % à 53,89 %.
- Diminution du pourcentage de détention dans le capital de la société VISIATIV CONSEIL par voie de cession d'actions entre les mois de mars et avril 2019, passant de 60,05 % à 56,60 %.

Autres évènements marquants de l'exercice 2019

- Obtention d'un emprunt auprès de BPI France pour un montant de 2,5 M€, à échéance au 31 mars 2024, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.
- Obtention d'un emprunt auprès de la SOCIETE GENERALE pour un montant de 3 M€, à échéance au 31 mars 2025, souscrit dans le cadre du renforcement de la structure financière du groupe.

C. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le 8 janvier 2020, VISIATIV SA a présenté ses nouvelles ambitions de développement, matérialisées à travers son nouveau plan stratégique CATALYST 2023. Après AUDEO 2017, achevé avec succès en 2016 avec un an d'avance, puis NEXT 100, dont les objectifs à 2020 ont été atteints fin 2019, CATALYST 2023 vise à affirmer Visiativ en tant que partenaire stratégique des dirigeants pour accélérer l'innovation et la transformation de leurs entreprises. CATALYST 2023 se matérialise à travers 5 évolutions prioritaires pour Visiativ : une nouvelle organisation autour d'une plateforme de compétences, une gouvernance renouvelée et renforcée, une performance financière réaffirmée, la mise en œuvre d'une stratégie innovante des ressources humaines, et des engagements encore plus forts en matière de responsabilité sociétale.

Le 30 janvier 2020, VISIATIV SA renforce sa gouvernance et annonce la nomination de Bertrand Sicot au poste de Directeur général délégué, et membre du Comité exécutif (COMEX), de VISIATIV SA.

✓

Bertrand Sicot apporte trente années d'expérience en ventes & marketing de solutions logicielles pour l'industrie autant sur le plan national, européen que mondial. Simultanément, Christian Donzel a arrêté ses mandats de Directeur général délégué mais reste administrateur du groupe.

D. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Au cours de l'exercice 2020, la société poursuivra son activité de holding mixte, avec refacturation de prestations de services et redevances de marque à destination des filiales du groupe.

E. Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société n'a pas engagé de dépenses susceptibles d'être immobilisées au titre des frais de développement.

F. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, le tableau défini par l'Arrêté du 20 mars 2017, faisant apparaître les délais de paiement de nos fournisseurs et nos clients (factures reçues « et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice).

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

Au 31 décembre 2019, les filiales et participations détenues directement par Visiativ sont :

- **Visiativ Solutions Entreprise** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Solutions** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D,
- **Visiativ Suisse** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Suisse),
- **Innova Systems** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Angleterre),
- **Visiativ Africa** (100% du capital social) – Intégrateur de solutions 3D (Maroc),
- **Visiativ 3D Printing** (50,06% du capital social) – Distributeur d'imprimante 3D
- **Kalista** (100% du capital social) – Intégrateur de solution retail
- **Dimension group BV** (82.5% du capital social) - Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe Dimensions (Pays-bas)
- **AIM CP** (100% du capital social) – Société Holding de la société Valla
- **Visiativ Software** (100% du capital social) – Editeur de plateforme collaborative
- **Numvision** (60,03% du capital social) – Editeur de solutions sécurisées, de partage, de synchronisation et de sauvegarde de fichiers
- **Spreading Apps** (66,51% du capital social) – Editeur de CRM marketing destiné à l'automatisation de la relation client
- **Solo Solutions Autonome** (100% du capital social) – Editeur de solution retail
- **Audros technology** (80% du capital social) – Editeur de logiciel de gestion du cycle de vie de produit (PLM et PDM).
- **Visiativ Software for Smart Building** (50,98% du capital social) – Société Holding de la société Iporta
- **Visiativ Hosting** (100% du capital social) – Société Holding de la société VISIATIV MANAGED SERVICES (ex-NC2)

5

- **Visiativ Maroc** (100% du capital social) - Prestations de services de développement pour les sociétés du groupe Visiativ
- **Visiativ Conseil** (56,60% du capital social) – Société Holding de la société ABGI Group
- **ABGI Group** (15,78% du capital social) – Société Holding détentrice des titres dans les filiales du groupe ABGI

L'activité de chacune des filiales consolidées est succinctement exposée ci-après.

VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 75 421 k€ contre 74 094 k€ en 2018 soit une progression de 1,79%.

Le résultat d'exploitation ressort à 6 241 k€ contre 6 292 k€.

Le résultat net 2019 est de 3 464 k€ contre 4 433 k€ en 2018.

VISIATIV SOLUTIONS

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 27 484 k€ contre 25 310 k€ en 2018 soit une progression de 8,58%.

Cette croissance permet à Visiativ de réaliser un résultat d'exploitation de -112 k€ contre - 694 k€ soit une amélioration de 582 k€.

Le déficit 2019 ressort à -179 k€ contre -827 k€ en 2018.

VISIATIV SUISSE (Suisse)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 758 kCHF contre 1 824 kCHF au titre de l'exercice 2018.

La société ayant eu besoin de se structurer en 2019, elle réalise un résultat d'exploitation de -707 kCHF contre - 84 kCHF en 2018.

Elle dégage sur l'exercice un résultat net de -711 kCHF contre un résultat déficitaire de -86 kCHF pour l'exercice précédent.

INNOVA (Angleterre)

La société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2018.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 4 962 k£ contre 6 553 k£ pour l'exercice précédent (Exercice de 18 mois). Le résultat d'exploitation s'élève à 892 k£ pour un résultat net 715 k£.

VISIATIV AFRICA (Maroc)

Au cours de l'exercice 2019, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 18.840 kMAD contre 16.668 kMAD.

Le déficit de l'exercice se porte à -6 084 kMAD contre un déficit 2018 de -5 792 kMAD.

VISIATIV 3D PRINTING

Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 2 648 k€ contre un montant de 1 055 k€ pour l'exercice précédent. Le résultat net ressort à -743 k€ contre -486 k€ pour l'exercice précédent.

KALISTA

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 149 k€ contre 1 106 k€ en 2018.

Le résultat d'exploitation ressort à -18 k€ contre -131 k€ en 2018.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -22 k€ contre un déficit de -135 k€ pour 2018.

DIMENSION GROUP (Pays Bas)

Au cours de cet exercice, elle a facturé des management fees à ses filiales à hauteur de 829 k€ contre un montant de 250 k€ en 2018. Son résultat net 2019 s'élève à 28 k€ contre 1 145 k€ pour 2018. Cette société n'a pas de contribution au Chiffre d'affaires consolidé.

6

AIM CP

Société consolidée à compter du 1^{er} avril 2018. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 132 k€ sur 2019 contre un chiffre d'affaires nul pour 2018. Le résultat net s'élève à -52 k€ en 2019 contre -908 k€ en 2018. Ces pertes 2018 étaient liées à la dépréciation des immobilisations financières.

VISIATIV SOFTWARE

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 10 599 k€ contre 8 639 k€ en 2018.

Le résultat d'exploitation ressort à - 1 413 k€ contre - 1 730 k€ en 2018.

Le résultat net de l'exercice se solde par un déficit de -1 613 k€ contre un déficit de -1 859 k€ pour 2018.

NUMVISION

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 485 k€ contre 434 k€ en 2018. Le résultat net ressort à -164 k€ contre -146 k€ en 2018.

SPREADING APPS

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 674 k€ contre 1 744 k€ en 2018. Le résultat d'exploitation ressort à 73 k€ contre -265 k€ en 2018 et le résultat net à 88 k€ en 2019 contre -275 k€ en 2018.

SOLO SOLUTION AUTONOME

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à 3 418 k€, contre un montant de 4 272 k€ en 2018.

Les comptes laissent ressortir un résultat d'exploitation à 545 K€ contre 1 199 K€ au titre de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 383 k€ contre un bénéfice de 849 k€ pour l'exercice précédent.

AUDROS

La société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2018. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3 553 k€ contre 3 296 k€ pour l'exercice 2018. Le résultat d'exploitation ressort à 52 k€ au 31 décembre 2019. Le résultat net solde par un bénéfice de 36 k€ contre un bénéfice de 401 k€ pour l'exercice précédent.

VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING

Cette structure est la holding de la société Iporta. Son Chiffre d'affaires s'élève à 285 k€ sur l'exercice. Les dividendes reçus permettent de générer un résultat net s'élevant à 261 k€ en 2019 contre -11 k€ en 2018.

VISIATIV HOSTING

Cette structure est la holding de la société VISIATIV MANAGED SERVICES (ex-NC2). Elle a réalisé sur 2019 un chiffre d'affaires de 578 € contre un montant nul pour 2018. Les dividendes reçus permettent de générer un résultat net s'élevant à 87 k€ en 2019 contre 231 k€ en 2018.

VISIATIV MAROC (Maroc)

Au cours de l'exercice 2019, elle a un réalisé un chiffre d'affaires de 10 896 kMAD contre 14 126 kMAD. Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 033 kMAD contre une perte de -218 kMAD en 2018.

VISIATIV CONSEIL

Elle a réalisé sur 2019 un chiffre d'affaires de 233 k€ contre un montant nul pour 2018. Le résultat d'exploitation ressort à -28 k€ contre -15 k€ pour l'exercice 2018. Le résultat financier ressort à 1 500 k€ contre -64 k€ pour 2018. L'exercice 2019 se solde par un résultat net de 1 418 k€ contre -97 k€ pour 2018.

✓

ABGI GROUP

La société est consolidée depuis le 1^{er} avril 2018. Au cours de cet exercice, elle n'a réalisé aucun chiffre d'affaires. Le résultat d'exploitation ressort à -28 k€. L'exercice 2019 se solde par un résultat net de -21 k€ contre 2 861 k€ pour 2018.

Visiativ détient indirectement le contrôle de sociétés consolidées en intégration globale dont l'activité 2019 est également succinctement présentée ci-après :

VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS SA (Switzerland)

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 7 782 kCHF contre 6 384 kCHF au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 484 kCHF contre 900 kCHF en 2018.

Le bénéfice net s'élève à 254kCHF contre 1 668 kCHF en 2018.

C+E FORUM

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 5 268kCHF contre 5 248kCHF pour une perte d'exploitation qui s'élève à -363 kCHF en 2019 contre -372kCHF en 2018, et un déficit net de -393 kCHF en 2019 contre -361kCHF en 2018.

DESIGN SOLUTIONS BV (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 8199 k€ contre 7 172 k€. Son résultat net s'établit à 323 k€ contre 412 k€.

LAYERTEC BV (Pays-bas)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 714 k€ contre 387 k€. Son résultat net s'établit à -147 k€ contre -160 k€.

DESIGN SOLUTIONS BVBA (Belgique)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 3 806 k€ contre 3 383 k€ en 2018. Son résultat net ressort à 103 k€ contre 468 k€ en 2018.

VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2)

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 9 226 k€ contre 7 816 k€ en 2018. Le résultat d'exploitation ressort à -648 k€ contre 220 k€ en 2018 et le résultat net à -626 k€ en 2019 contre 150 k€ en 2018.

IPORTA

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 4 025 k€ contre 3 400 k€ en 2018. Le résultat d'exploitation s'élève à 420 k€ contre 524 k€ en 2018 et le résultat net à 235 k€ en 2019 contre 319 k€ en 2018.

ABGI FRANCE

En 2018, la société a réalisé un exercice de 18 mois. Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 18 680 k€ contre 22 371 k€ en 2019. Son résultat d'exploitation s'élève à 5 008 k€ contre 5 339 k€ en 2018.

Son résultat net s'élève à 2 967 k€ contre 2 075 k€ en 2018.

ABGI USA

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'est élevé à 8 261 kUSD contre 5 209 kUSD pour 2018. Son résultat d'exploitation ressort à 2 613 kUSD contre 400 kUSD en 2018 et son résultat net à 846 kUSD en 2019 contre 269 kUSD en 2018.

OVEUS

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à 2300 k€ contre 2 241 k€ en 2018. Son résultat d'exploitation ressort à 353 k€ en 2019 contre 400 k€ pour 2018 ; son résultat net ressort en 2019 à 245 k€ contre 269 k€ en 2018.

VALLA

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 972 k€ contre 2 159 k€ en 2018. Le résultat d'exploitation s'élève à -831 k€ contre -573 k€ en 2018 et le résultat net à -858 k€ en 2019 contre -582 k€ en 2018.

ABGI UK

La société est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 5 305 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à 1 036 k€ pour un résultat net à 846 k€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 6 018 k€.

ABGI CANADA

La société est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 394 kCAD. Son résultat d'exploitation s'élève à 45 kCAD pour un résultat net à 49 kCAD.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 264 k€.

CCSL

La société est consolidée depuis le 1^{er} juillet 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 676 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à 63 k€ pour un résultat net à 51 k€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 767 k€.

VISIATIV INDUSTRY SOL BV

La société a été créée et consolidée depuis le 1^{er} Juillet 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1 243 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à -65 k€ pour un résultat net à -106 k€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 1 243 k€.

LIVING ACTOR

La société est consolidée depuis le 1^{er} Novembre 2019

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 1700 k€. Son résultat d'exploitation s'élève à -447 k€ pour un résultat net à -180 k€.

Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé 2019 est de 130 k€.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 15.717 K€ contre 16.352 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3.698 K€ contre 2.371 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 9.794 K€ contre 9.270 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 392 K€ contre 582 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5.724 K€ contre 6.033 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 2.450 K€ contre 2 643 K€ pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 92 contre 94 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 886 K€ contre 549 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 59 K€ contre 57 K€ pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 19.307 K€ contre 19.134 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 108 K€ contre -410 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 1.627 K€ contre -3.569 K€ pour l'exercice précédent), il s'établit à 1.735 K€ contre -3.980 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -593 K€ contre -199 K€ pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de -1.921 K€ contre -2.456 K€ euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 3.064 K€ contre une perte de -1.723 K€ pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 120.789 K€ contre 94.490 K€ pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3.064.034,55 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3.064.034,55 euros
------------------------	--------------------



En totalité au compte "report à nouveau" créditeur qui se trouve ainsi porté de 6.569.746,10 euros à 9.633.780,65 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 48.449.529 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 79 402 euros et qui compte-tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous demandons, conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, de bien vouloir prendre acte de la convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclue sans autorisation préalable du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé, et qui fera l'objet d'une autorisation par l'Assemblée Générale Mixte sur présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment averti de cette convention qu'il a décrite dans son rapport spécial.

✓

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons que les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Daniel DERDERIAN
- Monsieur Hubert JARICOT
- Madame Anne-Sophie PANSERI
- Monsieur Benoît SOURY

viennent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir procéder au renouvellement de ces mandats pour une nouvelle période de six ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'aucun mandat de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

Rémunération des Administrateurs

Vous voudrez bien statuer sur le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2019 et pour chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer trente-six mille (36.000) euros.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons des mandats et fonctions exercés par vos mandataires dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel - En tant que représentant permanent	FEALINX (SA) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC MOMENT UP (SAS) ALLIATIV (SAS) RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) 47 (Société civile) 3LFI (Société civile) CLINANTES LA VIE CLAIRE MEDEF LYON RHONE Néant	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Directeur Général Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Président du Conseil d'Administration Néant
Christian DONZEL - A titre personnel - En tant que représentant permanent	VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) (Ex- AXEMBLE SUISSE) VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) MOMENT UP (SAS) ALLIATIV (SAS) FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) 47 (Société civile) 2CDO (Société civile) CLINANTES APICIL Néant	Président Directeur Général Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Administrateur Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel - En tant que représentant permanent de LFK SARL	LFK APLICIT SCI MIKAB LOUYSS CREDITPRO France CFM U Lugo	Gérant Gérant Gérant Gérant Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel - En tant que représentant permanent	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST SCI Montpelias LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID Néant	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Gérant Gérant Gérant
Benoît SOURY	Mutuelle AXA IARD SOBIO SAS Fondation CARREFOUR Banque Populaire Loire et Lyonnais Les Haies (Société civile)	Administrateur Président Administrateur Administrateur Gérant
Anne-Sophie PANSERI	MAVIFLEX PIL URSSAF Rhône Alpes Keolis ITII Sofineco MEDEF Rhone Alpes Auvergne EZBEEZ SAS Green On Lyon CCI et CCIR	Directrice Générale (Mandataire Social) Directrice Générale Personne qualifiée au CA Administrateur Administrateur Directrice Générale Administrateur Administrateur Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe Secimavi/Ficime	Gérante Gérante Membre Statutaire (syndicat professionnel)
Sylvie Guinard	FIM Essevelis (holding Thimonnier)	Présidente Gérante

AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, les cautions suivantes :

- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING pour un emprunt d'un montant initial de 1.200.000 euros. Au 31 décembre 2019 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOFTWARE FOR SMART BUILDING s'élève à 685 714 euros,
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV HOSTING pour un emprunt d'un montant initial de 1.650.000 euros. Au 31 décembre 2019 le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV HOSTING s'élève à 942 857 euros.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOFTWARE pour deux contrats de prêt OSEO. Au 31 décembre 2019, les deux prêts sont totalement remboursés.
- La Société VISIATIV s'est portée caution solidaire de sa filiale VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES pour un emprunt d'un montant initial de 5.209.000 euros. Au 31 Décembre 2019, le solde du financement restant à rembourser par VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES s'élève à 4 340 833 Euros.

RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1. Principaux risques liés l'activité de la société

L'activité historique du Groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs.

Depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit ses accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 80% du chiffre d'affaires de la société en 2018, le classant parmi les principaux distributeurs en France.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non renouvellement de ces accords est particulièrement limité.

2. Principaux risques liés à la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe dépend en partie de la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des logiciels dont il est propriétaire ou distributeur, ainsi que de ses marques et noms de domaines. Certains logiciels développés par les différentes sociétés du Groupe font l'objet de dépôts auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes).

3. Principaux risques liés à l'organisation de la Société

Le succès du Groupe dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction, en particulier son Président-directeur général et son directeur général délégué. Il dépend aussi d'autres collaborateurs clés en nombre accrus avec la croissance forte du groupe.

La Société a conclu à ce jour une assurance dite « homme clef », pour son Président Directeur Général.

✓

4. Principaux risques financiers

Une partie des financements bancaires étant souscrits à taux variable, le Groupe organise une couverture de taux adaptée à ces engagements.

Le risque de change est considéré comme non significatif, le groupe n'a donc pas pris de disposition en matière de couverture contre les fluctuations des taux de change.

III - ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf-vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 31 décembre 2019 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital	Droits de Vote Théoriques	% droit de vote Théoriques	Droits de Vote Exerçables	% droit de vote Exerçables
FCDO Holding	211 599	5,3%	422 548	7,6%	422 548	7,8%
CDO Direct	67 163	1,7%	134 326	2,4%	134 326	2,5%
Epouse CDO	2 102	0,1%	2 174	0,0%	2 174	0,0%
Famille Christian DONZEL	280 864	7,0%	559 048	10,1%	559 048	10,3%
LFI Holding	210 949	5,2%	421 898	7,6%	421 898	7,8%
LFI Direct	92 339	2,3%	184 378	3,3%	184 378	3,4%
Epouse LFI	72	0,0%	144	0,0%	144	0,0%
Famille Laurent FIARD	303 360	7,5%	606 420	10,9%	606 420	11,2%
CAL INVEST (membre du Concert) ⁽¹⁾	24 300	0,6%	48 600	0,9%	48 600	0,9%
ALLIATIV	1 085 569	27,0%	1 672 235	30,1%	1 672 235	30,9%
Fondateurs (membres du Concert) ⁽¹⁾	1 694 093	42,1%	2 886 303	52,0%	2 886 303	53,3%
Autres Membres du Concert ⁽²⁾	235 039	5,8%	470 078	8,5%	470 078	8,7%
Membres du Concert	1 929 132	47,9%	3 356 381	60,4%	3 356 381	62,0%
FCPE Visiativ Actionnariat	38 300	1,0%	38 300	0,7%	38 300	0,7%
Auto Détention ⁽³⁾	136 399	3,4%	136 399	2,5%		0,0%
Public	1 923 722	47,8%	2 021 987	36,4%	2 021 987	37,3%
TOTAL	4 027 553	100,0%	5 553 067	100,0%	5 416 668	100,0%

(1) Inclut, en plus de leurs propres actions, celles détenues par leurs épouses respectives détenues en direct (72 actions chacune), ainsi que leurs participations indirectes via leurs holdings respectives (L. Fiard : 100% de LFI, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV, C. Donzel : 100% de FCDO, 50% de CAL INVEST et 44,7% de ALLIATIV).

(2) Managers du Groupe principalement

(3) Mise en œuvre du programme de rachat d'actions dont contrat de liquidité. Situation de l'autodétention à fin Septembre

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que les actionnaires doivent être informés des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Au cours de l'exercice écoulé, les déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 20.000 € par année civile réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

✓

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe/personne liée à	Nature de l'opération	Prix Unitaire	Nature des titres	Montant en Euros
janvier-19	Chrisitan DONZEL	FCDO / Gérant	Acquisition de titres	23,54 €	Actions	40 025,99 €
janvier-19	Laurent Fiard	Président du Conseil D'Administration	Acquisition de titres	23,95 €	Actions	50 775,70 €
janvier-19	Chrisitan DONZEL	Gréant Cal Invest	Acquisition de titres	24,12 €	Actions	40 515,94 €

C. Attribution d'actions gratuites et de stock option

- a) Stock option : NEANT
- b) Attributions d'actions gratuites :

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 23 Mai 2019 a autorisé le Conseil d'Administration de votre société, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre de la société au profit de mandataires et/ou salariés, ou certaines catégories d'entre eux, de la société, et les salariés, ou certaines catégories d'entre eux, des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de Commerce. Elle a fixé à un (1) an la période d'acquisition, et également à deux (2) ans la durée de l'obligation de conservation, et décidé, sous réserve d'éventuels ajustements légaux, que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourrait excéder 10% du capital social.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, aucune attribution d'actions gratuites n'a été autorisée et réalisée.

D. **Programme de rachat d'actions : descriptif et bilan**

Descriptif du programme de rachat d'actions

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »), ainsi que du Règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société VISIATIV (la « **Société** ») de ses propres actions qui a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 23 Mai 2019 aux termes de sa septième résolution.

Titres concernés : actions ordinaires.

Code Mnémonique / Code ISIN : VISIATIV / ISIN FR0004029478, ALVIV

Autorisation de l'opération : Assemblée Générale Ordinaire du 23 Mai 2019.

Part maximale du capital dont l'achat a été autorisé par l'Assemblée Générale : 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant), soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2019, 402 755 actions.

Il est précisé que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5% de son capital et que, lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le Règlement Général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Prix maximum d'achat : Soixante-cinq (65) euros, hors frais de commissions, ce prix étant en outre fixé sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Montant maximum des fonds disponibles pour les besoins du présent programme : Un million cinq cent mille euros (1.500.000€).

Objectifs par ordre de priorité :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre, dans la limite de 5 % du capital social, les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société ;
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital (8^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23 Mai 2019).

Modalité de rachat : l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs de titres (la part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pouvant atteindre la totalité du programme autorisé), et y compris en période d'offre publique.

Durée du programme : à compter du 24 Mai 2019 et jusqu'au 23 Novembre 2020, soit 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 23 Mai 2019.

Répartition par objectifs des actions détenues au 31 décembre 2019 : au 31 décembre 2019, la Société détient 136 399 actions destinées à l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société à travers un contrat de liquidité.

Bilan de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions

BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	
Actions auto détenues au 31 décembre 2019 :	131 853
Nombre d'actions achetées hors contrat de liquidité :	0
Nombre d'actions vendues :	0
% du capital en auto détention :	3,27%
Cours moyen des achats :	0 €
Cours moyen des ventes :	0 €
Montant d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2019 :	- dont contrat d'animation : - dont couverture en cas d'attributions gratuites d'actions, options d'achat d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires : - dont actions acquises en vue de remise en paiement ou échange dans le cadre d'opération de croissance externe : - dont annulation de titres :
Valeur au cours de clôture au 31 décembre 2019 :	3 289 732 €
Valeur nominale :	0,60 €
Montant des frais de négociation :	0 ⁽¹⁾

(1) Montant forfaitaire hors taxe basé sur une période de douze mois.

E. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

IV – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

La présente Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) contient les informations requises au titre de l'article L 225-102-1 du code de commerce, modifié par la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 – art 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposés la directive 2014/95/UE du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

✓

A – Modèle d'affaires

Le Groupe Visiativ part du constat que le monde change toujours plus vite. L'enjeu pour l'entreprise consiste à adapter ses business model et sa posture managériale en conséquence. La stratégie d'entreprise doit être flexible, évolutive et pensée pour que le numérique soit au service de cet enjeu.

Le Groupe est convaincue que l'interaction entre intelligence numérique et intelligence humaine est la clé de la compétitivité de l'entreprise du futur. Pour favoriser cette interaction, l'entreprise doit devenir une plateforme « phygitale », ouverte sur son écosystème, et tirer parti des opportunités de développement offertes par le numérique. Ce dernier ne doit pas être vu simplement comme un outil mais doit faire partie intégrante de la stratégie de l'entreprise.

Visiativ offre à ses clients la possibilité de s'approprier rapidement les nouveaux modèles économiques, de renforcer leur compétitivité et d'accélérer leur innovation afin d'être les créateurs de valeur de demain. En simplifiant ses processus de transformation, l'entreprise améliore son excellence opérationnelle.

Visiativ s'appuie sur la complémentarité de ses métiers pour aider les PME et ETI à accélérer leur transformation numérique. Les entreprises accompagnées bénéficient ainsi de l'expertise du Groupe dans :

- L'intégration de solutions de conception 3D développées par le groupe Dassault Systèmes ;
- La proposition de technologies et de services propres à Visiativ ayant pour but de faciliter la transformation numérique.

L'intégration des solutions Dassault Systèmes est réalisée dans un modèle de revendeur à valeur ajoutée, c'est-à-dire avec une prestation de consulting, d'installation et de formation des clients dans 7 pays. C'est un métier de distribution, sur un modèle très industrialisé qui dégage un bon niveau de rentabilité.

Les technologies propres à Visiativ sont constituées du développement et de l'édition de solutions collaboratives métiers qui s'articulent avec des prestations de conseil en innovation et avec des activités d'infogérance/hébergement ou encore d'impression 3D. Le modèle économique est équilibré entre les licences ; la maintenance ; les abonnements SaaS et le conseil. Cela correspond à la demande des clients qui travaillent en modèle Capex ou Opex suivant leur stratégie d'entreprise. C'est aussi une tendance à long terme du marché pour offrir un service de qualité et une relation régulière avec les clients pour favoriser leur fidélisation.

La stratégie long terme du groupe consiste à s'organiser autour de la plateforme de compétences Moovapps tout en lui intégrant de nouvelles fonctionnalités et en développant la croissance organique du groupe par une stratégie de cross-sell entre les différents services du groupe afin d'exploiter au mieux la base de 18 000 clients du groupe. Un autre axe de cette stratégie long terme est également d'améliorer la rentabilité du groupe notamment via la réalisation de croissance externes relatives.

B- Principaux risques extra-financiers et indicateurs

B1- Cartographie

Une cartographie des principaux risques suscités par l'activité de la Société et créés par ses relations d'affaires et ses services a été réalisée sur les conséquences sociales, sociétales et environnementales.

5

Basée sur la méthodologie de cartographie des risques du Groupe, elle catégorise les risques selon 2 axes : matérialité du risque et probabilité d'occurrence (Inexistant / faible ou fort). La combinaison des 2 axes permet de classer les risques en 3 catégories : risque majeur ; risque modéré et risque faible / inexistant. Elle a été réalisée pour le périmètre de reporting avec les responsables des principales fonctions concernées, à savoir la direction des ressources humaines, la personne en charge de la politique RSE et la direction financière. La démarche s'est déroulée en 3 temps :

- Identification et évaluation des risques ;
- Consolidation et finalisation de la cartographie ;
- Identification des politiques, plans d'actions et indicateurs de performance associés

À l'issue de la démarche, aucun risque lié à la responsabilité environnementale du Groupe n'est apparu comme fort.

Trois risques ont été identifiés comme majeurs :

- Le risque d'attrition, à savoir la difficulté à attirer et fidéliser les collaborateurs dans un secteur d'activité qui mise sur les compétences humaines ;
- Le risque de dépendance aux accords de distribution avec des éditeurs de logiciels ;
- Le risque lié à l'adéquation des compétences aux besoins, à savoir la capacité du Groupe à atteindre et maintenir le bon niveau de compétences au sein de ses équipes pour répondre aux enjeux de ses clients et conduire les projets business.

Les politiques adoptées pour limiter ces risques et les indicateurs de performance associés sont décrits dans la section « Informations sociales » notamment « Evolution de l'effectif », « La formation » et dans la section « Informations sociétales » notamment « Les accords de distribution avec des éditeurs de logiciels ».

Les autres risques, considérés comme modérés sont les suivants :

- Le risque de non-respect des principes éthiques dans la gestion des ressources humaines, comme l'égalité hommes-femmes, la non-discrimination, la diversité et l'inclusion. Les politiques et indicateurs correspondants sont décrits dans la section « La diversité » ;
- Le risque santé-sécurité, avec notamment le risque d'accidents du travail liés aux déplacements et à l'environnement de travail, ainsi que les risques psychosociaux portant atteinte à l'intégrité physique et mentale des collaborateurs. Les actions mises en place et les indicateurs associés sont décrits en section « Santé et sécurité au travail » ;
- Le risque de détérioration des relations sociales, traité en section « Le dialogue social » ;
- Le risque de non-respect de la protection des données personnelles. Les initiatives menées pour assurer la conformité avec le RGPD (règlement général sur la protection des données) sont détaillées en section « Protection des données » ;
- Le risque de corruption par un collaborateur du Groupe. Le dispositif pour limiter ce risque est abordé en section « Lutte contre la corruption ».

B2- Périmètre des indicateurs sociaux et sociétaux

Pour cette deuxième année de reporting, la démarche de progrès du Groupe a conduit à définir un périmètre intégrant sept pays pour les indicateurs sociaux et sociétaux.

Le périmètre des indicateurs sociaux et sociétaux inclut toutes les filiales détenues à 100% par la Société au 1er janvier 2019 et intégrant au moins un salarié. Seules les filiales sur lesquelles la Société

L

exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées dans le périmètre. Ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le périmètre 2019 n'intègre pas les filiales consolidées financièrement en cours d'année de reporting.

Le périmètre des indicateurs sociaux et sociétaux pour l'année 2019 inclut les filiales suivantes :

- Belgique : Design Solutions BVBA ;
- France : ABGI France, Audros, Iporta, Kalista, Numvision, Solo Solutions, Oveus, Spreading Apps, Valla, Visiativ Managed Services (ex NC2), Visiativ SA, Visiativ Software, Visiativ Solutions, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ 3D Printing ;
- Maroc : Visiativ Africa, Visiativ Maroc ;
- Pays Bas : Design Solutions BV, Dimension Group, Layertec ;
- Suisse : C+E Forum, Visiativ Suisse, Visiativ Enterprise Solutions ;
- UK : Innova ;
- USA : ABGI USA.

L'UES France (Union Economique et Sociale) Visiativ inclut les sociétés suivantes Kalista, Iporta, Visiativ Managed Services (ex NC2), Visiativ SA, Visiativ Software, Visiativ Solutions, Visiativ Solutions Entreprise, Visiativ 3D Printing.

Les sociétés nouvellement intégrées dans le périmètre 2019 sont les suivantes :

- Belgique : Design Solutions BVBA ;
- France : ABGI France, Audros, Oveus, Valla, Visiativ 3D Printing ;
- Pays Bas : Design Solutions BV, Dimension Group, Layertec ;
- UK : Innova ;
- USA : ABGI USA.

B3- Période

Les indicateurs couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2019. Les données sont collectées au 31 décembre de l'année comme état des lieux à date ou comme fin de période considérée.

B4- Informations non pertinentes

Conformément au référentiel de reporting du Groupe, les informations suivantes ne paraissent pas pertinentes, eu égard aux activités de prestation de services intellectuels du Groupe et ont été exclues du reporting :

- La prise en compte des nuisances visuelles et sonores, et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise ne crée aucune nuisance sonore significative ;
- L'utilisation des sols : Le Groupe est locataire de plusieurs immeubles de bureau ou parties d'immeubles de bureau. Tous les sites sont implantés en zone urbaine et n'utilisent donc pas des terres arables. Vu les activités de l'entreprise, il n'existe aucun risque de pollution des sols ;
- Les impacts liés à la gestion des principaux déchets générés par son activité : Les activités de prestation de services intellectuels du Groupe auprès d'entreprises ne génèrent pas de déchets significatifs ;

- La consommation significative des ressources : Les activités de prestation de services intellectuels du Groupe auprès d'entreprises ne génèrent pas de consommations significatives de ressources ;
- Les impacts liés au changement climatique : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise n'a pas d'impact sur les changements climatiques ;
- Les impacts liés à la biodiversité et à la protection des animaux : Le Groupe réalise des prestations de services intellectuels. L'entreprise n'a pas d'impact sur la biodiversité.

Les thématiques traitant des conséquences environnementales ne font pas partie des principaux risques identifiés par le Groupe. A ce titre, sont donc également exclus :

- Économie circulaire
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Lutte contre la précarité alimentaire
- Respect du bien-être animal
- Alimentation responsable, équitable et durable.

C- Responsabilité Sociale

Les hommes et les femmes de Visiativ constituant, partout dans le monde, son premier capital, le Groupe accorde une grande importance à la gestion des ressources humaines. Favoriser l'engagement en proposant un cadre de travail plaisant et motivant où les relations humaines tiennent une place primordiale est un défi de tous les jours. Le Groupe respecte les législations relatives aux droits de l'homme et aux conditions de travail dans les pays où il est présent (en particulier celles relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants). Le risque social d'atteinte aux droits de l'homme est faible.

La politique soutenue de croissances externes du Groupe implique une intégration cadencée des sociétés acquises. Pour cette raison, les indicateurs de performance pour l'exercice 2019 sont bornés aux sociétés appartenant au Groupe au 1^{er} Janvier 2019.

C1 - Effectifs

Au 31 décembre 2019, le Groupe emploie 1 015 collaborateurs répartis dans 7 pays.

Indicateurs - Données Groupe VISIATIV	2018	2019
Effectif du groupe (hors intérim)	917	1 015
Effectif à périmètre constant (*)	908	955
Effectif croissances externes 2018		60
Evolution de l'effectif à périmètre constant		5,2%
Effectif périmètre DPEF	708	955

(*) L'effectif à périmètre constant a été recalculé pour 2018 afin de tenir compte des sociétés nouvellement intégrées cf B2 Périmètre - sociétés nouvellement intégrées.

Les effectifs sont en constante progression. Cet accroissement résulte de l'augmentation de l'activité du groupe ainsi que de l'acquisition de nouvelles structures.

C

Répartition des effectifs par type de contrat

Pour les analyses suivantes, nous ne prendrons en compte que l'effectif du périmètre constant 2018.

Type de Contrat	2018	2019
CDI	856	906
CDD	12	12
Contrat Apprentissage et Professionnalisation	40	37
Total Groupe	908	955

La politique du Groupe consiste à privilégier les contrats en CDI

Répartition des effectifs par statut

Type de Contrat	2018	2019
CDI	856	906
CDD	12	12
Contrat Apprentissage	40	37
Total Groupe	908	955

L'ambition du Groupe, ses exigences en matière d'innovation et d'accompagnement client, la technicité de ces offres impliquent un niveau d'expertise élevé de ces collaborateurs, se traduisant notamment par le niveau significatif de cadres.

Répartition des effectifs par ancienneté

Ancienneté	2018	2019
Inférieure à 5 ans	41%	25%
Entre 5 et 15 ans	44%	62%
Supérieure à 15 ans	15%	13%
Total Groupe	100%	100%

Le Groupe met en œuvre une politique sociale visant à installer les collaborateurs dans des carrières longues. La proportion des collaborateurs ayant plus de 5 ans d'ancienneté est d'environ de 75%.

C2- Organisation du travail

Toutes les sociétés françaises du groupe appliquent les dispositions légales sur le temps de travail (35 heures hebdomadaires, tout dépassement faisant l'objet de compensation).

Un accord collectif sur le temps de travail a été conclu avec certains sociétés du Groupe. Cet accord stipule que les cadres sont au forfait jour, les non-cadre au forfait heure.

C3- Santé et sécurité au travail



Le groupe privilégie le bien-être au travail :

✓

Convaincu que la création de valeur passe par le bien-être et la coopération de l'ensemble de ses collaborateurs, Visiativ met en place au quotidien de nombreuses actions de terrain pour améliorer la qualité de vie au travail (Visiativ en Forme, Partenariat avec Potager City pour des livraisons régulières de fruits dans les différents établissements français, ...)

En 2018 et en 2019, aucun accident de travail n'a été recensé.

C4- Rémunération

La masse salariale est maîtrisée, et reflète la politique d'investissement de VISIATIV pour accroître la diversification de ses produits et technologies et accompagner l'expansion du Groupe ainsi que la transformation numérique de ses clients.

Tous les collaborateurs perçoivent au moins le salaire minimum légal ou conventionnel en vigueur dans chaque pays.

VISIATIV pratique une politique de rémunération équitable en matière d'augmentation annuelle, tenant compte essentiellement de l'évolution du coût de la vie et du contexte local du marché du travail.

Certaines sociétés françaises du groupe bénéficient d'un accord d'intéressement, en complément du dispositif légal de Participation des Salariés aux Résultats de l'Entreprise (pour les structures éligibles).

Un FCPE d'actionnariat salarié Visiativ a été mis en place au cours de l'année 2014. Ce fond a permis aux collaborateurs des structures françaises du groupe d'accéder au capital de la Société à des conditions privilégiées.

C5- Evolution de l'effectif

Sur l'ensemble du Groupe VISIATIV, l'embauche en contrat permanent (CDI pour la France) est privilégiée.

En France, le Groupe cherche à faciliter le recrutement de collaborateurs, notamment ceux ayant un profil technique. Des partenariats écoles post bac ont été initiés.

En 2019, 222 nouveaux salariés au sein des filiales incluses dans le périmètre de reporting ont été embauchés par le Groupe, tout type de contrats confondus (stagiaires, contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, CDD ou CDI) ; en 2018, 118 nouveaux salariés avaient été recrutés sur les sociétés du périmètre 2018 (périmètre 2019 hors sociétés nouvellement intégrées en 2019). Le nombre de recrutement effectué est l'indicateur utilisé pour le suivi de l'attrition pour 2019 pour la totalité du Groupe ; l'objectif du groupe est que ce nombre soit en progression chaque année.

A compter de 2020, l'indicateur nombre de recrutement sera complété par le taux de départ volontaire afin de suivre le risque d'attrition.

C6- La formation



Afin d'assurer le haut niveau de qualité de ses produits et l'innovation continue, le développement des compétences est une des priorités du Groupe.

C

Formation	2018	2019
Nombre d'heures de formation	2 675	4 463
Nombre de collaborateurs formés	168	260
Nombre total de collaborateurs	708	955
% de collaborateurs formés	24%	27%

En 2019, le nombre de collaborateurs formés rapporté à l'effectif total au sein des filiales incluses dans le périmètre de reporting s'élève à 27%, en progression comparativement au taux de 24% constaté en 2018.

La progression du volume d'heures de formation entre 2018 et 2019 s'explique par les sociétés entrées dans le périmètre en 2019 et notamment ABGI France avec 1 197 heures de formation dispensées sur 2019 pour un effectif de 110 personne.

Le pourcentage de collaborateurs formés est l'indicateur utilisé pour le suivi de l'adéquation des compétences aux besoins pour 2019 pour la totalité du Groupe. Le taux minimum fixé par le groupe est de 20%.

C7- Le dialogue social

Le Groupe considère que le dialogue social constitue un élément essentiel d'une politique sociale de progrès et contribue à ce titre à la bonne marche du Groupe. Le dialogue social permanent permet d'entretenir des relations constructives. Conformément aux législations en vigueur, en France sur le périmètre de l'UES Visiativ, un comité social et économique (CSE) a été élu en juin 2019.

Le CSE est une instance représentative du personnel qui succède aux anciennes instances représentatives suivantes :

- délégués du personnel,
- comité hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT)
- comité d'entreprise.

Le CSE est ainsi l'unique institution représentative du personnel dans l'entreprise. Les missions et le fonctionnement du CSE varient en fonction du nombre de salariés dans l'entreprise. Au-delà de certains seuils d'effectifs, les prérogatives du CSE sont plus importantes.

Les CSE a mis en place 5 commissions sur l'année 2019 :

- CSSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail) : elle se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du comité (la CSSCT ne peut ainsi émettre un avis en lieu et place du CSE) ;
- Commission Formation : cette commission a en charge de préparer les délibérations du comité social et économique, d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation, d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés ;
- Commission Information et Aide au logement : cette commission a en charge de faciliter l'accès au logement et l'accession des travailleurs à la propriété et à la location des locaux d'habitation ;

✓

- Commission Egalité professionnelle : cette commission a en charge de préparer les délibérations du CSE prévues dans le cadre de la consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi ;
- Une référente en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

Au sein du groupe 85% des salariés du périmètre de reporting sont couverts par une convention collective (SYNTEC).

D- Responsabilité Sociétale

Le Groupe s'engage en matière d'éthique et respecte les dispositions légales et conventionnelles en matière de protection des données à caractère personnel. À travers le mécénat, le Groupe souhaite avoir un engagement citoyen en mobilisant son expertise au service de l'intérêt général.

D1- Parties prenantes

Les parties prenantes du Groupe sont les groupes de personnes physiques ou morales qui affectent ou sont affectées significativement par ses activités, ou qui jouent un rôle clé dans le maintien de la crédibilité et de la légitimité nécessaires à l'entreprise :

- les clients ;
- les salariés et leurs représentants, les candidats ;
- les actionnaires, les institutions financières et analystes financiers ;
- les partenaires, les fournisseurs et sous-traitants ;
- les pouvoirs publics et collectivités locales ;
- les entreprises du secteur ;
- les associations ou clubs d'entreprises et syndicats professionnels.

Pour ces parties prenantes, des outils d'information, de consultation ou de dialogue sont développés pour être disponibles et utilisés tout au long de l'année, comme les sites Internet et Intranet, les réseaux sociaux, etc. D'autres outils d'échange marquent des temps forts, une ou plusieurs fois dans l'année, comme les enquêtes de satisfaction, les salons, événements, etc.

D2- Les accords de distribution avec des éditeurs de logiciels

L'activité historique du Groupe Visiativ est liée à l'intégration chez des clients industriels de solutions développées par des éditeurs. En effet, les éditeurs se concentrent généralement sur la partie édition de logiciels dans leur domaine de compétences et délèguent la partie distribution et intégration à d'autres spécialistes.

Visiativ qui, dès ses débuts accompagnait des entreprises industrielles de petite et moyenne taille dans la conception de leurs produits, s'est intéressée rapidement au logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) de la start-up SOLIDWORKS devenue filiale du groupe Dassault Systèmes par la suite.

C'est ainsi que depuis près de 20 ans le Groupe Visiativ reconduit des accords de distribution des logiciels CAO du groupe Dassault Systèmes, qui a contribué pour environ 63% du chiffre d'affaires de l'exercice 2019 contre 67% en 2018, devenant le principal distributeur en France. Le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec Dassault Systèmes dans le chiffre d'affaires du groupe est l'indicateur utilisé pour le suivi de la dépendance aux accords de distribution avec les éditeurs de logiciels ; l'objectif du groupe est que ce chiffre soit en diminution chaque année.

✓

Début 2014, le groupe Dassault Systèmes a uniformisé les contrats signés par ses distributeurs. Ainsi, des nouveaux accords de distribution ont été signés en 2014 notamment pour les produits de la gamme SOLIDWORKS entre des sociétés filiales du Groupe et des sociétés du groupe Dassault Systèmes.

Les intérêts à ces accords étant partagés entre les deux parties depuis de nombreuses années et le Groupe comptant parmi les principaux distributeurs de Dassault Systèmes, la Société considère que le risque de non-renouvellement de ces accords est particulièrement modéré.

Plus généralement si un ou plusieurs éditeurs, avec lesquels le Groupe est amené à signer des accords de distribution, décidaient de modifier leur business model, ce qui pourrait affecter les marges sur les produits, et en venaient à réaliser eux-mêmes la distribution, l'intégration et la maintenance de leurs produits, cela pourrait affecter l'activité du Groupe et les ventes qu'il réalise à travers la distribution et la maintenance des produits de ces éditeurs.

Cependant, le Groupe, a développé une expertise en intégration et maintenance sur l'ensemble du process de distribution et son assistance devient ainsi incontournable, d'autant plus que les solutions proposées par le Groupe permettent d'enrichir l'offre initiale de l'éditeur proposée aux entreprises clientes et permettant d'offrir un service adapté de proximité. De plus, les partenariats dont bénéficie le Groupe depuis plusieurs années montrent la solidité et la pérennité du modèle.

D3- Impact territorial, social et économique en matière d'emploi et de développement régional

La politique du Groupe, dans le développement de ses filiales à l'étranger, privilégie le recrutement de dirigeants locaux, tant au niveau des postes de direction générale que des directeurs opérationnels ou des directeurs fonctionnels, tout en maintenant sa politique de mobilité internationale.

Avec 222 embauches en 2019 et des activités réparties sur 7 pays inclus dans le périmètre de reporting, le Groupe contribue au développement de l'emploi dans plusieurs régions de ces pays. Le Groupe est notamment présent dans plus de 35 villes dans 7 pays avec quasiment 300 salariés liés au site de Charbonnières-les Bains.

D4- La Diversité

Inclusion des personnes en situation de handicap ou fragilité sociale

Le développement de l'ensemble du potentiel humain, quelles que soient les difficultés rencontrées (handicap, fragilité sociale) est une priorité pour Visiativ. Celle-ci est partagée et portée par l'ensemble des collaborateurs du groupe à travers du mécénat de compétence et des initiatives menées sur le terrain (H+ Sport, l'entreprise des Possibles, Nouvelle ère, cami sport et cancer, Pachamama).

L'inclusion des personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale est également pilotée par la Commission Formation mise en place par le CSE ; cette commission ayant en charge de préparer les délibérations du comité social et économique, d'étudier les moyens permettant de favoriser l'expression des salariés en matière de formation, d'étudier les problèmes spécifiques concernant l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés.

Egalité Hommes / Femmes



Le Groupe promeut la diversité et l'inclusion, et leurs bienfaits pour les collaborateurs et l'entreprise avec notamment un focus sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Lors des embauches ou des réévaluations de salaires, seuls la compétence, l'expérience, les qualités relationnelles, l'efficacité, la capacité créative, le discernement, l'esprit de synthèse et l'implication sont pris en compte. Sur la base de ces critères et indépendamment du sexe ou de tout autre critère discriminant, les salariés de Visiativ ou des filiales bénéficient bien évidemment d'un salaire fixe similaire pour des postes directement comparables au sein de chaque société.

Répartition des effectifs par genre

Genre	2018	Répartition	2019	Répartition
Femmes	244	27%	267	28%
Hommes	664	73%	688	72%
Total Groupe	908		955	

La proportion des femmes au sein du groupe est stable par rapport à l'année précédente.

Index de l'égalité salariale Femmes / Hommes

Conformément à la Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et au Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail, Visiativ a calculé son Index de l'égalité salariale Femmes / Hommes.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir des 5 indicateurs suivants :

L'écart de rémunération femmes-hommes,
L'écart de répartition des augmentations individuelles,
L'écart de répartition des promotions,
Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Pour l'année 2019, l'index s'élève à 81 points (périmètre UES France). En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans ; Visiativ est donc supérieur de 13% au minimum légal.

D5- Loyauté des pratiques

Protection des données

Le Groupe respecte les législations et réglementations qui régissent la collecte, le traitement, la conservation, la protection et l'utilisation des données à caractère personnel. La sécurité des systèmes d'information du Groupe est un enjeu majeur ; pour cette raison le principal fournisseur de systèmes d'information du groupe, la filiale VISIATIV MANAGED SERVICES ainsi que la filiale IPORTA sont certifiées conformément aux normes ISO 27001 en France.

Pour assurer la conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable en Europe à compter du 25 mai 2018, le Groupe a mené différentes initiatives structurantes.

- Un diagnostic détaillé a été réalisé avec le soutien d'une société de conseil externe pour identifier les écarts avec le règlement, les risques et le plan d'action associé ;

✓

- Une politique de confidentialité pour l'utilisation des services Moovapps a été mise en place ainsi que deux chartes informatiques (l'une à destination des collaborateurs, l'autre à destination des prestataires ;
- Le service juridique a la charge du suivi de la conformité au RGPD, sa mission est de veiller au respect des législations applicables localement et de s'assurer que chaque collaborateur est pleinement informé de ses droits et obligations.

Début 2020, un recrutement a été lancé pour avoir un délégué à la protection des données (DPO), son rôle sera d'accompagner le groupe dans sa conformité au RGPD. Dans ce cadre, des réunions de formations et de sensibilisations seront effectuées chaque année. Le Groupe suivra le nombre de réunion tenu comme critère de performance.

D6- Mécénat

Le Groupe aide certaines associations et propose à ses collaborateurs de s'impliquer sur des initiatives au service de l'intérêt général ; l'objectif du groupe est le développement des actions d'une année à l'autre ainsi des comparaisons seront effectuées en 2020. Voici quelques exemples de mécénat réalisé par le Groupe :

	Le Groupe s'est engagé auprès du collectif l'Entreprise des Possibles, au travers notamment d'un don de 25 000€ en 2019, lancé par Alain Mérieux, qui fédère 17 entreprises de la métropole lyonnaise mobilisées pour réunir des moyens humains, financiers et immobiliers afin de lutter contre la précarité des personnes mal logées ou sans domicile.
	Pachamama, « Terre mère ou Terre nourricière » en Ketchua, est une association loi 1901, dont la triple vocation, environnementale, humanitaire et d'insertion par l'économie, permet de mener différents projets qui ont pour but de favoriser la protection des écosystèmes, la réhabilitation sociale et une plus grande solidarité entre les générations. Le champ d'action est fixé sur Madagascar. L'île est parmi les plus pauvres de la planète et son patrimoine naturel remarquable est fortement menacé de destruction. Depuis 2013, Visiativ soutient l'association.
	Une vingtaine de collaborateurs de Visiativ ont participé à la Course des Héros, le dimanche 16 Juin 2019 afin de récolter des fonds en faveur de l'association « Amis FSH ». Par ailleurs des afterworkd sous forme d'atelier sont régulièrement organisés au siège social, ces ateliers sont intitulés "Visiativ s'engage pour Amis FSH ». L'association « Amis FSH » lutte contre la dystrophie Facio-Scapulo-Humérale (FSHD) (maladie génétique des muscles) et agit pour rompre l'isolement des familles, sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics aux problèmes de recherche et de soins, et

	promouvoir toutes les recherches permettant d'en comprendre les mécanismes afin de mettre au point des traitements.
--	---

D7- Lutte contre l'évasion fiscale

Le Groupe veille à respecter les principes édictés par l'OCDE sur l'érosion des bases fiscales et le transfert de bénéfices. À ce titre, Visiativ paie des impôts et des taxes dans les pays où ses activités génèrent de la valeur et des bénéfices.

D8- Lutte contre la corruption

Conformément aux exigences de la loi Sapin II, le Groupe a prévu de travailler à partir de 2020 sur une politique d'achat et une politique de déclaration des liens d'intérêts. Ces documents seront accessibles aux salariés sur le site intranet de la Société et des réunions d'information et de sensibilisation seront organisées.

D9- Industrie innovante et infrastructure



Le progrès technologique est à la base des efforts entrepris pour atteindre les objectifs environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie. Sans la technologie et l'innovation, il n'y aura pas d'industrialisation, et sans industrialisation, il n'y aura pas de développement (*source www.un.org/sustainabledevelopment/fr/infrastructure/*).

Visiativ et la French Fab

Éditeur et intégrateur de solutions logicielles innovantes, Visiativ accélère la transformation et l'innovation des industries grâce à son offre TNGV (Transformation Numérique Grande Vitesse). L'ambition du groupe est d'aider l'industrie française à réussir sa transition, convaincu que les révolutions digitales et technologique en cours sont une opportunité sans précédent de se réinventer. C'est pourquoi le groupe est partenaire du mouvement French Fab.

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à CHARBONNIERES LES BAINS
Le 13 mars 2020

Le Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				190
Montant total des factures concernées (TTC)	300 378 euros	149 863 euros	79 874 euros	77 342 euros	607 457 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	2.6 %	1.3 %	0.7%	0.7 %	5.2 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 FDM				

2

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				179
Montant total des factures concernées (TTC)	3 708 170 euros	90 259 euros	15 600 euros	298 274 euros	298 274 euros
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	19.7 %	0.5 %	0.1 %	1.6 %	21.8%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	6				
Montant total des factures exclues (TTC)	57 234 euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais légaux : 30 Jours FDM				

6

AVVENS AUDIT
Immeuble Le Saphir
14 quai du Commerce
69009 LYON

S.A. au capital de 150 000 €
305 446 577 RCS Lyon

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

VISIATIV

Société anonyme

26 rue Benoît Bennier

69260 CHARBONNIERE-LES-BAINS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société VISIATIV

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VISIATIV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 13 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- *Reconnaissance du chiffre d'affaires* : Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires, telle qu'elle est décrite en note 4.17 de l'annexe des comptes consolidés, et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

- *Écarts d'acquisition* : Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 4.1 et 5.1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 4.1 et 5.1 donnaient une information appropriée.
- *Impôts différés* : La société a procédé à l'activation d'impôts différés selon les modalités décrites dans la note 4.7 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné ces modalités, ainsi que les prévisions sous-jacentes et paramètres utilisés, et nous avons vérifié que la note 4.7 donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 13 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Lyon, le 30 avril 2020

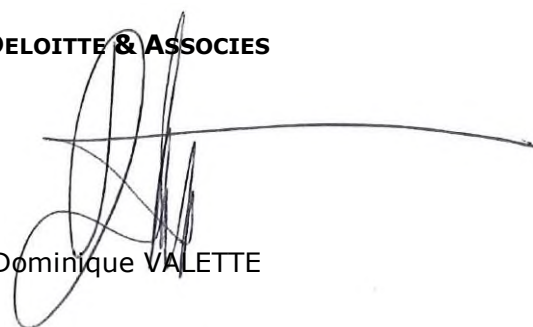
Les commissaires aux comptes

AVVENS AUDIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Pascal BLANDIN

DELOITTE & ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' and 'V' with a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique VALETTE

ANNEXE

COMPTES CONSOLIDES

Bilan consolidé

Compte de résultat consolidé

Annexe

Comptes consolidés établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Bilan consolidé – Actif

VISIATIV Bilan - Actif en K€	Notes	31/12/2019			31/12/2018
		Montant brut	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Ecarts d'acquisition	5.1	74 732	-13 652	61 080	55 070
Immobilisations incorporelles	5.2	37 448	-26 733	10 716	7 463
Immobilisations corporelles	5.2	16 069	-10 711	5 357	5 903
Immobilisations financières	5.2	4 978	-363	4 615	4 634
Titres mis en équivalence	5.2	29		29	45
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		133 256	-51 459	81 796	73 115
Avances et acomptes versés	5.4	1 760	0	1 760	1 607
Stocks	5.4	320	-7	314	282
Créances clients	5.3	72 914	-3 211	69 703	52 661
Autres créances	5.5	20 735	-525	20 210	14 165
Impôts différés actif	5.5	2 127	0	2 127	2 668
Disponibilités	5.6	31 682	0	31 682	35 335
Charges constatées d'avance	5.7	1 814	0	1 814	1 640
TOTAL ACTIF CIRCULANT		131 352	-3 742	127 610	108 357
Frais émission d'emprunts à étaler		665	0	665	813
Ecarts de conversion actif		0	0	0	1
TOTAL ACTIF		265 273	-55 201	210 072	182 287

Bilan consolidé – Passif

VISIATIV BILAN - Passif en K€		Notes	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	5.8		2 417	2 417
Primes d'émission			35 894	35 894
Réserves et report à nouveau			-741	-4 512
Ecart de conversion groupe			657	409
Résultat de l'exercice	5.18		2 617	3 287
TOTAL CAPITAUX PROPRES GROUPE			40 844	37 495
TOTAL INTERETS MINORITAIRES			12 140	9 779
TOTAL CAPITAUX PROPRES			52 984	47 275
Provisions pour risques et charges	5.9		3 899	3 156
Dettes financières	5.10		58 035	51 945
Avances et acomptes reçus	5.11		299	299
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11 et 5.12		39 500	29 881
Dettes fiscales et sociales	5.11 et 5.12		36 131	31 988
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5.11		399	1 126
Autres dettes	5.11		687	1 902
Impôts différés passif	5.5		646	701
Produits constatés d'avance	5.7		17 490	14 016
TOTAL DETTES			157 088	135 012
TOTAL PASSIF			210 072	182 287

Compte de résultat consolidé

VISIATIV Compte de résultat en K€		Notes	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	5.13		136 016	121 875
Prestations de services	5.13		64 832	39 503
Autres refacturations	5.13		2 367	1 839
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			203 216	163 217
Autres produits d'exploitation	5.14		10 427	8 832
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			213 643	172 049
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	5.15		74 595	62 163
Variation de stock de marchandises	5.15		-6	-167
Autres achats et charges externes	5.15		36 670	27 435
Impôts, taxes et versements assimilés	5.15		2 395	2 545
Frais de personnel	5.15		76 259	63 161
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.15		5 110	4 261
Dotations aux provisions et dépréciations	5.15		3 423	2 522
Autres charges	5.15		1 579	1 246
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			200 025	163 165
RESULTAT D'EXPLOITATION			13 618	8 883
Produits financiers	5.16		524	564
Charges financières	5.16		2 005	1 720
RESULTAT FINANCIER			-1 481	-1 156
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			12 137	7 727
Produits exceptionnels	5.17		986	708
Charges exceptionnelles	5.17		1 734	759
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-748	-51
Impôts sur les bénéfices			3 522	2 508
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE			7 867	5 169
Résultat des sociétés mises en équivalence			-65	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	5.1		-2 036	0
RESULTAT CONSOLIDE			5 766	5 169
RESULTAT GROUPE			2 617	3 287
RESULTAT HORS GROUPE (MINORITAIRES)			3 149	1 882
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues (en €)	5.18		0,67	0,85
Résultat Groupe dilué par action hors actions auto détenues (en €)	5.18		0,67	0,85
Résultat Groupe par action hors actions auto détenues avant dot. Amort. des écarts d'Acqu. (en €)	5.18		1,20	0,85

Tableau de variation des capitaux propres

Montant en K€	Capital nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves et Report à nouveau	Ecart de conversion Groupe	Résultat de l'exercice	Capitaux propres -Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres (total)
Au 31 décembre 2017	4 018	2 411	35 423	-7 842	341	4 805	35 139	2 395	37 534
Affectation du résultat 2017				4 805		-4 805	0		0
Résultat net 2018						3 287	3 287	1 882	5 169
Augmentation de capital	9	6	346				352		352
Dividendes versés				1			1	-101	-100,46
Actions propres VISIATIV SA				-1 349			-1 349		-1 349
Ecart de conversion					67		67	44	111
Reclassement			125	-126	1		0		0
Variation de périmètre							0	5 560	5 560
Au 31 décembre 2018	4 028	2 417	35 894	-4 512	409	3 287	37 495	9 779	47 275
Affectation du résultat 2018				3 287		-3 287	0		0
Résultat net 2019						2 617	2 617	3 150	5 766
Augmentation de capital							0		0
Dividendes versés				20			20	-577	-558
Actions propres VISIATIV SA				-18			-18		-18
Ecart de conversion					248		248	78	326
Reclassement							0		0
Variation de périmètre				480			480	-290	190
Au 31 décembre 2019	4 028	2 417	35 894	-741	657	2 617	40 844	12 140	52 984

Tableau de flux de trésorerie

VISIATIV		Notes	31/12/2019	31/12/2018
Tableau de flux de trésorerie en K€				
Flux de trésorerie générés par l'exploitation				
Résultat net			5 766	5 169
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	5.2		-5 458	-2 804
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	5.2		-1 570	-1 391
(-) Elimination des dépréciations des immobilisations financières	5.2		-198	-374
(-) Dotations provisions (hors provisions clients)	5.9		-2 109	-1 418
(+) Reprises provisions (hors provisions clients)	5.9		1 747	1 553
(-) Plus ou moins values sur cession d'immobilisations			-605	-71
(+) Frais d'emprunts étalement			-147	-117
(+) Variation des impôts différés	5.5		-486	-295
(+) Variation de la quote-part de résultat des mises en équivalence			-65	
Capacité d'autofinancement			14 658	10 087
(-) Variation du besoin en fonds de roulement net			-7 266	-2 458
Flux de trésorerie générés par l'exploitation			7 391	7 628
Flux de trésorerie générés par l'investissement				
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2		-5 357	-3 589
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2		-1 404	-1 503
Acquisition d'immobilisations financières	5.2		-387	-844
Cession/remboursement d'immobilisations corporelles et financières	5.2		520	361
Contrat de liquidité			0	0
Dettes sur investissement financier	5.1		-720	-1 043
Incidence des variations de périmètre	5.1		-9 142	-25 066
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			-16 489	-31 685
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement				
Dividendes versés aux minoritaires			-558	0
Augmentation de capital nette des frais d'augmentations de capital			0	352
Augmentation de capital-contribution des minoritaires			0	2 218
Emission d'emprunts	5.10		13 282	27 068
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	5.10		-7 460	-4 172
Actions propres			-18	-1 347
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			5 246	24 120
Incidence des variations des cours de devises			217	30
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			-3 635	93
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	5.6		35 292	35 197
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture	5.6		31 658	35 292
Augmentation (Diminution) de la trésorerie			-3 635	95

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR en K€	31/12/2019	31/12/2018
Stocks	32	200
Créances clients	13 405	9 980
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-8 212	-695
Sous total variations du BFR d'exploitation	5 224	9 485
Autres créances	5 989	890
Charges constatées d'avance	17	-106
Dettes fiscales et sociales	-3 266	-5 359
Autres dettes	2 197	-13
Produits constatés d'avance	-2 895	-2 439
Sous total autres variations du BFR	2 043	-7 027
Total Variations	7 266	2 458

Cette variation de BFR inclut les nouvelles sociétés intégrées à compter de leur date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

ANNEXE

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principe d'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe VISIATIV sont présentés conformément au règlement CRC 99-02.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

L'hypothèse de la Continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu de la capacité financière de la Société au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- un choix est offert par la législation,
- une exception prévue par les textes est utilisée,
- l'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- il est dérogé aux prescriptions comptables.

2.2 Application des méthodes préférentielles

Le Groupe reconnaît à l'actif les frais de développement répondant aux critères donnés dans le paragraphe 4.2 ci-dessous.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'acquisition des titres.

Les autres méthodes préférentielles ne sont pas appliquées par le Groupe.

2.3 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes consolidés, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont :

- l'affectation des actifs et passifs aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ;
- l'évaluation et la dépréciation des écarts d'acquisition et des frais de R&D ;
- le calcul des impôts différés ;
- l'évaluation des provisions.

2.4 Changement de méthode comptable

Un changement d'estimation sur le découpage des UGT a été réalisé au 31/12/2019 (cf. Note 4.1).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Note 3 : Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs et passifs et éléments du compte de résultat des sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant au groupe étant distinguée de celle relative aux intérêts minoritaires. Le contrôle exclusif est présumé au-delà de 40% de pourcentage de contrôle.

Les sociétés associées dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont mises en équivalence. Celle-ci est présumée lorsque le pourcentage de détention de ces dernières est supérieur à 20%. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres possédés, le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris le résultat de l'exercice. Les sociétés qui répondent aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas à leur date d'acquisition, de caractère durable de détention, ne sont pas consolidées. Ces participations sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué d'une dépréciation si nécessaire.

Afin de présenter les comptes des sociétés consolidées sur une base économique et homogène, les comptes sociaux font l'objet de divers retraitements, conformément aux principes exposés ci-dessous. Après cumul des bilans et des comptes de résultat, éventuellement retraités, les soldes réciproques ainsi que les plus ou moins-values résultant d'opérations entre les sociétés du Groupe sont éliminées.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou à une date proche de celle-ci.

3.2 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2019

Sociétés	Adresses	31-déc-19		31-déc-18		Méthode de consolidation
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
VISIATIV SOLUTION ENTREPRISE	26 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les bains	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOFTWARE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SOLUTIONS		100%	100%	100%	100%	IG
VSSB		51%	51%	51%	51%	IG
I PORTA		100%	51%	100%	51%	IG
VISIATIV 3D PRINTING		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV HOSTING		100%	100%	76%	76%	IG
CIR 360		75%	64%	NC	NC	IG
VISIATIV CONSEIL		57%	57%	60%	60%	IG
ABGI GROUP		84%	54%	84%	57%	IG
ABGI DEVELOPPEMENT	52 Quai Rambaud – 69 002 Lyon	(a)		100%	57%	(a)
ABGI France (EX ACIES)		97%	53%	93%	53%	IG
OVEUS		96%	52%	95%	54%	IG
ABGI USA INC	1700 West Loop South - Suite 230 - Houston, Texas 77027	79%	43%	79%	45%	IG
ABGI UK (EX JUMPSTART)	6 Atholl Crescent, Edimbourg, Scotland EH3 8HA	89%	50%	NC	NC	IG
ABGI CANADA	6823 Boul St-Laurent suite 202, Montréal, QC H2S 3C8, Canada	100%	54%	NC	NC	IG
VISIATIV ENTERPRISE SOLUTION (SUISSE)	4 Chemin des Vergers - 2520 La Neuveville – Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV SUISSE		100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV AFRICA (EX ALLIATIV)	131 Bd D'Anfa Res Azur, Bureau N°11 B - 20100 Casablanca - Maroc	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MAROC		100%	100%	100%	100%	IG
KALISTA	100 Avenue du général Leclerc - 93500 Pantin	100%	100%	100%	100%	IG
VISIATIV MANAGED SERVICES (ex NC2)	Parc d'activité – 69 890 la tour de Salvagny	100%	100%	100%	76%	IG
SOLO SOLUTION	Rue Clément Ader - 07500 Guilherand Granges	100%	100%	100%	100%	IG
NUMVISION	453 chemin de la Farlède, espace DUO, 83500 la seyne sur mer	60%	60%	60%	60%	IG
SPREADING APPS	72 Rue de la République - 76 140 Le petit quevilly	67%	67%	67%	67%	IG
C+E FORUM	Netzibodenstrasse 33 – 4133 Pratteln - Suisse	100%	100%	100%	100%	IG
AUDROS TECHNOLOGY	120 allée Jacques Monod, 69800 Saint-Priest	80%	80%	80%	80%	IG
GREENLIGHT IT		(b)		100%	80%	(b)
INNOVA SYSTEMS	1 Pioneer Court, Chivers Way, Histon, Cambridge, CB24 9PT - UK	100%	100%	100%	100%	IG
CCSL	Unit 8 Old Marsh Farm Barns, Welsh Road Sealand, Deeside, Flintshire CH5 2LY - UK	100%	100%	NC	NC	IG
DIMENSIONS GROUP BV	Hogeweg 133, 5301 LL Zaltbommel, NEDERLAND	83%	83%	83%	83%	IG
DESIGN SOLUTIONS BV		100%	83%	100%	83%	IG
LAYERTEC BV		100%	83%	100%	83%	IG
VISIATIV INDUSTRY SOLUTION BV		100%	83%	NC	NC	IG
DESIGN SOLUTIONS BVBA	De Gheeststraat 1b, 9300 Alost, BELGIQUE	100%	83%	100%	83%	IG
AIMCP	47 Rue Antoine Primat - 69100 Villeurbanne	100%	100%	100%	100%	IG
VALLA		100%	100%	100%	100%	IG
LIVING ACTOR	68 rue d'Hauteville 75010 PARIS	65%	65%	NC	NC	IG
QOLID	170 bd Stalingrad 69006 LYON	30%	30%	30%	30%	MEQ
FIVES SMART	7 rue Maryse Bastié 69500 LYON	49%	49%	NC	NC	MEQ

(a) Fusion Absorption au 30 novembre 2019 dans ABGI Group

(b) Fusion Absorption avec effet rétroactif au 1er janvier 2019 dans Audros

3.3 Variations de périmètre

Entrées de périmètre

- Entrées des sociétés suivantes au 1^{er} janvier 2019 :
 - ABGI Canada, consolidée par intégration globale
 - ABGI UK, consolidée par intégration globale
 - Mise en équivalence de la société FIVES
- Entrées des sociétés suivantes au 1^{er} juillet 2019 :
 - CCSL (UK), consolidée par intégration globale
 - Visiativ Industry BV (NL), consolidée par intégration globale
 - CIR 360 (FR), consolidée par intégration globale
- Entrée de la société suivante au 1^{er} décembre 2019 :
 - Living Actor (FR), consolidée par intégration globale

Mouvement de périmètre

La société GREEN LIGHT IT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2018) a été fusionnée à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 dans la société AUDROS TECHNOLOGY.

La société ABGI DEVELOPPEMENT (filiale précédemment détenue à 100% et consolidée au 31/12/2018) a été fusionnée au 30 novembre 2019 dans la société ABGI GROUP.

Sorties de périmètre

- Néant

3.4 Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Du fait de leur faible pourcentage de détention et de l'absence d'influence notable exercée par le groupe ou de leur importance jugée non significative au 31 décembre 2019 les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été consolidées.

SOCIETES	Données au	% de détention 31/12/2019	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat	VNC des titres au 31/12/2019
STRATEGEEEX	31/12/2018	20,33%	291	304	50	0
LINKSOFT	31/12/2018	53,89%	-642	407	-297	312
AXEMBLE MAROC	31/03/2018	100,00%	-174	27	-4	0
V V 1	Aucun exercice clos	100,00%	-	-	-	5
MISSION RGPD	Aucun exercice clos	60,00%	-	-	-	65
E-NOVAPPS	Aucun exercice clos	30,00%	-	-	-	28
SOLO SERVICES	(a)	(a)	-	-	-	-
ISOTOOLS TUNISIE	31/12/2018	99,00%	32	66	17	1
Inventa BGI LTDA (ABGI BRESIL)	31/12/2018	26,25%	97	1093	112	475
GREENLIGHT MAROC	30/06/2018	100,00%	59	276	8	5
TIMELAB	31/12/2019	70,57%	-2	68	-25	337
TALENT4	31/12/2019	100,00%	-274	124	-326	22
LA CANTOCHE INC USA	31/12/2019	65,00%	-59	274	-6	0

(a) Fusionnée dans Solo Solutions avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019

Les sociétés dont la détention est < 20% ne sont pas mentionnées

Note 4 : Méthodes et règles d'évaluation

4.1 Ecart d'acquisition

- Détermination de la valeur brute

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels, sont comptabilisés à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire :

- à leur valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation,
- à leur valeur de marché ou valeur vénale nette des coûts de sortie pour les biens non destinés à l'exploitation.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Conformément au paragraphe 21130 du règlement 99-02, lorsque la convention d'acquisition prévoit un ajustement du prix d'acquisition en fonction d'un ou plusieurs événements, le montant de la correction est inclus dans le coût d'acquisition, à la date de première consolidation si :

- cet ajustement est probable,
- et si son montant peut être mesuré de manière fiable.

- Amortissement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition présents au 1er janvier 2016, initialement amortis sur 10 ans, sont considérés comme non amortissables à compter de l'exercice 2016 car il n'existe pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une dépréciation sera constatée dès lors que la valeur d'utilité est inférieure à la Valeur Nette Comptable.

Les écarts d'acquisition qui seront constatés ultérieurement feront l'objet d'une analyse pour déterminer si leur durée d'utilisation est limitée ou non et les modalités d'amortissement à appliquer.

- Dépréciation de l'écart d'acquisition positif à durée non limitée

La valeur recouvrable (valeur actuelle) des écarts d'acquisition fait l'objet d'un suivi et d'un test de dépréciation et toute perte de valeur est considérée comme définitive. Ce test de dépréciation est réalisé à chaque clôture annuelle en application des articles 214-15 /16 du PCG. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à sa valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

À la suite de l'intégration de nouvelles activités au sein du groupe en 2018 et en 2019 et à l'évolution du business model défini par le plan CATALYST 2023, les écarts d'acquisitions sont désormais testés au sein de deux UGT :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes d'une part,
- « Visiativ Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'applications et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing et Moment'Up) d'autre part.

4.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Eléments	Durées d'amortissement
Marques	Non amortissable
Logiciels (achetés ou produits en interne)	1 à 5 ans

Les dépenses liées à l'enregistrement des brevets sont enregistrées en charges.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Les frais de conception de logiciels prennent en compte l'ensemble des coûts de production, principalement constitués par des dépenses de personnel. Ces coûts donnent lieu à un suivi annuel individualisé par projet. Seuls sont maintenus à l'actif les frais relatifs à des logiciels qui ont de sérieuses chances de réussite commerciale. Par ailleurs, la société n'immobilise que des développements relatifs à des versions majeures de logiciels.

Le coût de production prend en compte :

- Les coûts salariaux (salaires, charges sociales et indemnités congés payés),
- Une quote-part de charges indirectes,
- Le cas échéant des coûts externes de sous-traitance.

La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 12 mois (évolution mineure des produits existants), 36 mois (évolution majeure des produits existants), ou 60 mois (sur les nouveaux produits), à compter de la date de commercialisation.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Eléments	Durées d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillages	4 à 10 ans - Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 à 10 ans - Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans - Linéaire
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans - Linéaire
Mobilier	2 à 10 ans - Linéaire

La société ne pratiquant pas l'amortissement dérogatoire, aucun retraitement n'a été effectué à ce titre.

4.4 Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué :

- des titres de participation des sociétés non retenues dans le périmètre de consolidation,
- de dépôts et cautionnements versés.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur d'inventaire, est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4.5 Contrats de location

La société a recours à des contrats de location longue durée concernant les baux commerciaux, la flotte de véhicules et le matériel informatique. Compte tenu de la fréquence de renouvellement du parc en location, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de location ne sont pas inscrits à l'actif.

4.6 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation individuelle dans laquelle se trouve le client.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

4.7 Impôts différés

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les différences temporaires entre le résultat imposable et le résultat consolidé avant impôt donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Cette appréciation est réalisée au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

Il existe au sein du groupe un périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2019, dont VISIATIV est la tête de groupe, composé des sociétés suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES,
- VISIATIV SOFTWARE,
- VISIATIV SOLUTIONS,
- SOLO SOLUTION AUTONOME,
- KALISTA
- AIM CP
- VALLA
- VISIATIV 3D PRINTING.

Par ailleurs le groupe a quatre autres périmètres d'intégration fiscale :

- DIMENSIONS GROUP (mère) – Pays Bas
 - o DESIGN SOLUTIONS BV (fille)
 - o LAYERTEC BV (fille)
- VSSB (mère) et IPORTA (fille)
- VISIATIV HOSTING (mère) et Visiativ Managed Services ex NC2 (fille)
- ABGI GROUP (mère) et OVEUS (fille)

Les autres sociétés ne sont pas incluses dans un périmètre d'intégration fiscale.

4.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

4.9 Disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actifs « Valeurs mobilières de placement » et « Disponibilités », dans la mesure où ces éléments sont disponibles à très court terme.

Les provisions pour dépréciation éventuelles des valeurs mobilières sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, ou la valeur probable de négociation pour les titres non-cotés.

4.10 Opérations en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion - actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

4.11 Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir l'obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendu de celui-ci.

VISIATIV enregistre une provision « maintenance » correspondant à l'estimation du coût des services de hotline qu'elle risque de devoir engager sur les exercices suivants, pour les logiciels distribués.

4.12 Indemnité de départs à la retraite

Les salariés français de la Société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont mentionnés dans les engagements donnés en note 5.20.5 sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Cette évaluation repose notamment sur des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite et sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

En cas d'acquisition de nouvelles filiales, la provision d'indemnité de départ à la retraite relative à ces nouvelles filiales est comptabilisée lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Ce montant n'est plus ensuite actualisé et sera repris au fur et à mesure des départs constatés. Son actualisation est quant à elle indiquée en engagement hors bilan.

4.13 Instruments financiers

Le cas échéant, le Groupe peut avoir recours à des contrats de swap de taux pour couvrir ses emprunts à taux variable.

Le Groupe a recours à des instruments financiers au 31 décembre 2019 (cf note 5.10.1).

4.14 Emprunts

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

4.15 Contrat de liquidité

A partir du 28 mai 2014 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, VISIATIV a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'une valeur de 300 K€ conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 21 mars 2011 à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Les acquisitions d'actions propres sont déduites des capitaux propres au 31 décembre 2019. Les pertes et profits liés aux achats et ventes d'actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

4.16 Subventions publiques à recevoir

Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Crédit d'impôt recherche

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le CIR est reconnu en produit dans le compte de résultat pour la part liée aux projets de recherche et en produit constatés d'avance pour la part liée aux projets immobilisés. Ce produit est repris au fil des amortissements des projets immobilisés.

4.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de TVA, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- La vente de licences et de contrats de mise à jour (négoce) : Pour les produits distribués, le Groupe reconnaît intégralement le chiffre d'affaires lors de la mise à disposition du produit au client ou par la mise à disposition sur le site web de l'éditeur des packs de mise à jour/maintenance. Ces événements sont concomitants à la facturation.
- La vente du droit d'utilisation d'un logiciel d'édition pour une période déterminée : Le Groupe reconnaît les revenus linéairement sur la période d'utilisation du logiciel.
- La vente de matériel informatique (négoce) : Les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- La mise à jour annuelle et maintenance pour les logiciels édités : Le Groupe reconnaît les revenus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.
- La prestation de service : Le Groupe reconnaît les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus selon la méthode du pourcentage d'avancement.

4.18 Informations sectorielles

Un suivi interne par catégorie d'activité est réalisé et détaillé en note 5.15.

4.19 Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires ont été portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances,
- Subventions d'exploitation,
- Transferts de charges d'exploitation.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

4.20 Résultat financier

Le résultat financier correspond principalement aux dividendes reçus des participations non consolidées, aux intérêts d'emprunts, aux pertes et gains de changes.

4.21 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période diminué des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Note 5 : Notes sur les états financiers consolidés

Note 5.1 : Ecart d'acquisition

- Au 31 décembre 2019

	31/12/2018			Augmentations	Variations de périmètre	Dépréciations	Impact écart de conversion	31/12/2019
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette					
UGT Intégration Dassault Systèmes	29 004	-5 296	23 708	0	1 576	0	204	25 488
UGT Technologies Visiativ	37 567	-6 204	31 363	0	6 265	-2 036	0	35 592
Total écarts d'acquisition	66 570	-11 499	55 071	0	7 840	-2 036	204	61 079

Les impacts des variations de périmètre résultent principalement des prises de participation de l'exercice à savoir ABGI UK et ABGI CANADA, CCSL, CIR 360, LIVING ACTOR et VISIATIV MANAGED SERVICES.

- Test de dépréciation des écarts d'acquisition au 31 décembre 2019

Les tests de dépréciation consistant à comparer la valeur comptable des écarts d'acquisition et la valeur des UGT « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) » d'une part et « Visiativ Platform » d'autre part, ont été réalisés à partir des hypothèses suivantes :

- Taux de croissance à long terme : 1 %
- Taux d'actualisation : 11 %
- Horizon des prévisions retenues : 4 ans

Note 5.2 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Le poste « autres postes d'immobilisations incorporelles » correspond principalement aux frais de développement de logiciels, qui sont activés lorsque les critères définis à la note 4.2 sont satisfaits. L'ensemble des immobilisations financières sont à échéance à plus d'un an au 31 décembre 2019.

- Au 31 décembre 2019

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2018	Acquisitions	Cessions	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	897	209					1 106
Concessions, brevets & droits similaires	24 469	4 575		-49	4 795	1	33 791
Logiciels	232						232
Autres postes d'immobilisations incorporelles	844	502		49	106		1 501
Autres immobilisations incorporelles en cours	399	71			349	0	819
Total immobilisations incorporelles	26 840	5 357	0	0	5 250	2	37 448
Constructions	2 179						2 179
Terrains	306						306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 490	28	-164				1 355
Installations générales, agencements, aménagements	361						361
Matériel de transport	119	3	-27	-2	2		96
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 729	806	-401	62	283	26	5 505
Autres immobilisations corporelles	5 588	560	-189	-60	322	45	6 267
Immobilisations corporelles en cours	0						0
Total immobilisations corporelles	14 773	1 398	-780	0	607	71	16 069
Autres immobilisations financières	5 145	388	-543	-13	-6	7	4 978
Titres mis en équivalence	45	49					29
Total immobilisations financières	5 190	437	-543	-13	-6	7	5 007
TOTAL GENERAL	46 803	7 192	-1 323	-13	5 851	80	58 523

Le reclassement de 13 K€ correspond à la sortie des titres de la société ABGI CANADA qui n'était pas consolidée au 31 décembre 2018.

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K€)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Transfert	Variations de périmètre	Impact écart de conversion	31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2019
Frais d'établissement et de développement	498	105					604	502
Concessions, brevets & droits similaires	17 945	3 201			3 864	1	25 010	8 780
Logiciels	193	19					212	20
Autres postes d'immobilisations incorporelles	741	105		5	55		907	594
Autres immobilisations incorporelles en cours	0					0	0	819
Total immobilisations incorporelles	19 377	3 430	0	5	3 919	1	26 733	10 716
Constructions	940	148					1 089	1 090
Terrains	0						0	306
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 125	71	-35	0			1 160	195
Installations générales, agencements, aménagements	0	72		179			250	111
Matériel de transport	115	8	-27	-6	0	0	90	5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 708	604	-22	59	233	18	4 600	905
Autres immobilisations corporelles	2 982	668	-211	-237	284	34	3 521	2 745
Immobilisations corporelles en cours							0	0
Total immobilisations corporelles	8 870	1 570	-295	-5	518	53	10 711	5 357
Autres immobilisations financières	511	80	-182	-46			363	4 615
Titres mis en équivalence	0						0	29
Total immobilisations financières	511	80	-182	-46	0	0	363	4 644
TOTAL GENERAL	28 758	5 080	-476	-46	4 437	54	37 807	20 717

L'augmentation des titres non consolidés est composée d'acquisition de titres MISSION RGPD pour 60 K€ et de titres V V 1 pour 5 K€ ; de titres dans la société mise en équivalence Fives pour 49 K€ ; le solde de la variation des immobilisations financières soit 323 K€ correspond à la variation des dépôts et cautions versées ainsi que des prêts effort construction.

Les cessions d'immobilisations financières sont principalement liées à la cession d'une partie de la participation dans StrategeeX pour 531 K€.

La dépréciation des autres immobilisations financières correspond aux titres SILAB et la reprise de provisions sur immobilisations financières est liée à la cession d'une partie de StrategeeX.

Note 5.3 : Créances clients

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients et comptes rattachés (brutes)	72 914	56 417
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	-3 211	-3 756
Total net des créances clients et comptes rattachés	69 703	52 661

La provision pour dépréciation client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Les créances clients cédées à l'organisme d'affacturage ne font pas l'objet d'une dépréciation dans la mesure où le contrat d'affacturage est sans recours (cf note 5.4)

Note 5.4 : Détails de l'actif circulant par échéance

Les tableaux ci-après détaillent les composantes des postes « Créances » au 31 décembre 2019. Les impôts différés actifs ainsi que les disponibilités sont exclus de cette analyse.

Les créances clients à plus d'un an correspondent aux clients douteux ou litigieux.

ETAT DE L'ACTIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2019		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	72 914	70 742	2 172
Créances sur personnel et organismes sociaux	561	561	
Stock	320	320	
Créances fiscales (1)	13 274	9 344	3 930
Fournisseurs débiteurs	1 760	1 760	
Factor (2)	2 632	2 632	
Comptes courants (3)	3 965	3 965	
Autres créances	303	303	
Charges constatées d'avance	1 814	1 814	
Total de l' Actif circulant	97 543	91 441	6 102

Le poste créances fiscales inclut des créances d'impôt sur les sociétés pour 7.135 K€ (dont CIR 4.217 K€ et CICE & autres crédits d'impôt 1.922 K€) et des créances de TVA pour 5.778 K€.

Crédit d'impôt recherche et Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (1)

En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est imputable sur l'impôt société ou remboursable au bout de 3 ans.

Le montant du crédit d'impôt recherche pris en compte dans les comptes clos le 31 décembre 2019 s'élève à 597 K€ contre 1 069 K€ au 31 décembre 2018.

Factor (2)

Le Groupe a recours en France à un prestataire de factoring auprès duquel il cède une partie de ses créances clients françaises en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée. Le montant des créances financées est indiqué dans les engagements hors bilan, en note 5.20.7.

Les créances cédées et non financées sont sorties du poste client et comptabilisées en autres créances. En 2019, ces créances s'élèvent 2 592 K€, contre 2 642 K€ au 31 décembre 2018.

Comptes courants (3)

Les comptes courants envers les entités non consolidées s'établissent comme suit :

Au 31 décembre 2019

• Fives	1 120 K€
• Linksoft	923 K€
• Qolid	854 K€
• TimeLab	475 K€
• Talent 4	300 K€, déprécié à 100%
• Axemble Maroc	135 K€, déprécié à 100%
• STJ Holding	90K€ déprécié à 100%
• Le Réseau Humain	35 K€
• ABGI Brazil	29 K€

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Impact conversion	31/12/2019
Provision sur Stock	7					7
Provisions sur comptes clients	3 756	1 269	-2 010	169	28	3 211
Provisions sur autres créances	225	300				525
Total provisions pour dépréciations	3 987	1 569	-2 010	169	28	3 743

Note 5.5 : Impôts différés Actif et Passif

La société VISIATIV a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis janvier 2001. Elle est tête de groupe et est à ce titre redevable de l'impôt déterminé pour l'ensemble du groupe. Le résultat fiscal est déterminé séparément pour chacune des sociétés intégrées. La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt de chaque fille.

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose le Groupe s'établit à 27,1 M€ au 31 décembre 2019 (dont 11,3 M€ issus du périmètre d'intégration fiscale).

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 31% au 31 décembre 2019. Ce taux diminue progressivement depuis 2018 pour atteindre 25% en 2022.

Les taux applicables aux filiales étrangères s'élèvent à 20% en UK, 26,5% en Suisse et au Canada, 28% aux USA, 25% aux Pays-Bas et 30% pour les filiales présentes au Maroc et en Belgique.

Le montant total des impôts différés activés sur déficits reportables s'établit à 2,4 M€ ; le montant des impôts différés non activés sur déficits reportables s'établit quant à lui à 2,1 M€.

Au 31 décembre 2019, la preuve d'impôt se présente de la manière suivante :

Preuve d'impôt	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net	5 831	5 169
Impôt consolidé	3 522	2 508
Résultat avant impôt	9 353	7 677
Taux courant d'imposition en France	31,00%	33,33%
Impôt théorique au taux courant en France	2 899	2 559
Différences permanentes	580	115
Activitation du déficit fiscal	0	0
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différé	335	239
Différences de taux d'imposition	-293	-410
Charge/produit d'impôt du groupe	3 522	2 503
<i>Taux effectif d'impôt</i>	<i>37,7%</i>	<i>32,6%</i>

Les différences permanentes incluent l'impact du crédit impôt recherche (produit opérationnel non imposable fiscalement).

La nature des impôts différés en base au 31 décembre 2019 est détaillée de la manière suivante :

NATURE DES IMPOTS DIFFERES (Montants en Keuros)	31/12/2019	31/12/2018
Engagement de retraite	678	725
Dépréciation des comptes courants intragroupe	-1 843	0
Autres retraitements	6	274
Déficits reportables activés	8 630	8 630
Déficits reportables non activés	18 507	14 691
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif (A)	25 977	24 320
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif hors déficit non activés (B)	7 470	9 629
Impôts différés actifs reconnus au bilan (C)	2 127	2 667
Taux (C) / (B)	28%	28%
Ecart de réévaluation Immobilisations	646	703
Dépréciation des comptes courants intragroupe	1 831	1 843
Autres retraitements	110	259
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif (D)	2 586	2 805
Impôts différés passifs reconnus au bilan (E)	646	701
Taux (E) / (D)	25%	25%
Total net des éléments ayant une nature d'impôts différés (A+D)	23 391	21 516
Impôts différés non reconnus	-18 507	-14 691
Total net des bases d'impôts différés (F)	4 884	6 824
Total net des impôts différés reconnus au bilan (G)	1 481	1 965
Taux (G) / (H)	30%	29%

Note 5.6 : Trésorerie nette

TRESORERIE NETTE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	31 682	35 335
Concours bancaires courants (Passif)	-25	-43
Total Trésorerie nette	31 658	35 292

Note 5.7 : Charges et produits constatés d'avance

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que les charges d'exploitation et s'analyse comme suit par nature :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Locations immobilières	484	617
Locations mobilières	366	216
Sous-traitance	20	36
Assurances	68	19
Hébergement / Maintenance informatique	243	198
Marketing	409	337
Divers	223	217
Total des charges constatées d'avance	1 814	1 640

Les produits constatés d'avance sont composés de la manière suivante :

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Issus de la facturation des contrats de maintenance	12 234	10 074
Issus des subventions d'investissements correspondant à la part CIR* liés aux projets immobilisés	799	457
Issus des prestations de services	3 866	2 630
Autres	591	855
Total des produits constatés d'avance	17 490	14 016

* CIR (Crédit Impôt Recherche)

L'évolution des produits constatés d'avance entre 2018 et 2019 s'explique en partie par la facturation des contrats de maintenance 2020 en décembre sur les sociétés AUDROS et SOLO SOLUTIONS pour 2,2 M€, le reste s'explique par la progression de l'activité sur la partie service.

Note 5.8 : Capitaux propres

Note 5.8.1 : Composition du capital social et détail par catégories d'actions

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2019	31/12/2018
Capital (en K€)	2 417	2 417
Nombre d'actions (actions ordinaires)	4 027 553	4 027 553
Valeur nominale arrondie à deux décimales (en euros)	0,60 €	0,60 €

Note 5.8.2 : Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur les 3 derniers exercices clos.

Note 5.9 : Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (montant en K€)	31/12/2019							
	31/12/2018	Dotations	Reprises	Reprises sans objets	Variation de périmètre	Impact conversion	Reclassement	Montant fin de période
Provisions pour pertes de change	2					0		1
Provisions pour maintenance	1 266	1 406	-1 325	0	47	16	322	1 731
Provisions pour pensions et obligations similaires	733		-85	0	33	0	-5	677
Autres provisions pour risques	1 154	787	-422	0	227	4	-261	1 490
Total provisions pour risques et charges	3 156	2 193	-1 831	0	307	20	56	3 899

Provisions pour engagements de retraites

Dans le cadre de l'acquisition de LIVING ACTOR (société française) les engagements relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires accordés aux salariés tels qu'indemnités de départ à la retraite ont été considérés comme des passifs identifiables comptabilisés, indépendamment de la méthode comptable du groupe en la matière, qui ne les comptabilise pas.

A cet effet, au 31 décembre 2019, la provision pour départ à la retraite pour cette entité s'élève à 33 K€ et a été évaluée en utilisant les méthodes actuarielles du groupe VISIATIV pour l'estimation de ses engagements (non provisionnés).

Aucun engagement de retraite et avantages similaires n'a été identifié pour les structures étrangères.

Litiges et passifs

La société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la société.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions sont pour l'essentiel constituées d'une Provision pour Contrôle fiscal clients (300 k€) liée à l'activité du groupe ABGI ainsi qu'à des provisions prud'hommales dans les différentes entités du groupe.

Provision maintenance

La provision maintenance est évaluée annuellement sur la base des coûts estimés pour répondre aux besoins de maintenance futurs des contrats distribués.

Litiges commerciaux

La société ne présente pas de litige significatif au 31 décembre 2019.

Litiges prud'homaux

Les montants provisionnés sont évalués, au cas par cas, en fonction des risques estimés encourus à date par la société, sur la base des demandes, des obligations légales et le cas échéant des positions des avocats.

Contrôle fiscal

La société C+E Forum a fait l'objet d'une notification de contrôle fiscal pour les périodes 2013 à 2017. Les risques fiscaux pour les périodes antérieures à l'acquisition sont couverts par une garantie d'actif et de passif. (cf note 5.20.7)

Note 5.10 : Dettes financières

Les échéances des dettes financières s'établissent comme suit :

ETAT DES DETTES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	57 831	5 909	30 137	21 785
Emprunts et dettes financières diverses	179	75	88	16
Concours bancaires courants	25	25		
Total des dettes financières	58 035	6 010	30 225	21 801

Les intérêts courus ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 5.10.1 : Emprunts

Les dettes financières auprès des établissements de crédits se décomposent de la manière suivante :

EVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Montant en K€)	Etablissements de crédit
Au 31 décembre 2018	51 649
(+) Encaissement	13 265
(-) Remboursement	-7 369
(+) Entrée de périmètre	286
(+/-) Autres mouvements	
Au 31 décembre 2019	57 831

Description de la dette financière

La société VISIATIV a conclu un contrat de prêt avec l'ensemble des établissements bancaires suivants, réunis dans le cadre d'un contrat de syndication bancaire :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes,
- Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est,
- CIC Lyonnaise de Banque,
- Crédit Lyonnais,
- Société Générale.

Les Prêteurs ont consenti, selon les termes et conditions du contrat de crédits conclu en date du 14 décembre 2016, modifié par avenant n° 1 en date du 3 mai 2018 :

- Au profit des sociétés VISIATIV, VSSB et VISIATIV HOSTING, un prêt d'un montant total en principal de six millions deux cent mille euros (6.200.000 EUR), dont 3 350 000 euros au profit de VISIATIV, ayant pour objet le refinancement intégral de l'endettement de ces sociétés ;
- Au profit de la société VISIATIV, une ouverture de crédit (dite CAPEX 1) d'un montant maximum en principal de seize millions d'euros (16.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes réalisées par la société et tous frais y afférents ;
- Et au profit de la société VISIATIV, sous réserve de confirmation préalable par un ou plusieurs prêteur(s), une ouverture de crédit (dite CAPEX 2) d'un montant maximum en principal de cinq millions d'euros (5.000.000 EUR) ayant pour objet le financement ou le refinancement partiel de croissances externes autorisées réalisées par la société et tous frais y afférents.

Les emprunts portant sur le refinancement de la dette sont remboursés par échéances semestrielles sur une durée de sept années, la dernière échéance étant fixée au 14 décembre 2023. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.50 %.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

- VISIATIV : 1 914 286 euros
- VSSB : 685 714 euros
- VISIATIV HOSTING : 942 857 euros

Total de la dette : 3 542 857 euros

A la date du 31 décembre 2019, l'ouverture de crédit (dite CAPEX 1) est utilisée à hauteur de 16.000.000 euros. Le Capital restant dû s'élève à 13 576 067 euros au 31 décembre 2019. Ce crédit est remboursé en douze échéances semestrielles. Cet emprunt porte intérêt au taux de Euribor 3 mois + une marge de 1.50 pour la tranche A, et Euribor 3 mois + une marge de 1,95 pour la tranche B.

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 1 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	4 799 667	0	959 934	3 839 733
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 170 417	0	434 084	1 736 333
TOTAL	6 970 084	0	1 394 017	5 576 067

CAPEX 1 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	5 395 500	0	0	5 395 500
VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE	2 604 500	0	0	2 604 500
TOTAL	8 000 000	0	0	8 000 000

L'ouverture de crédit (dite CAPEX 2) est quant à elle utilisée à hauteur de 5.000.000 euros avec un tirage de 4.600.000 sur l'année 2019. Le capital restant dû s'élève à 4.983.333 euros au 31 décembre 2019. Cet emprunt est réalisé dans les mêmes conditions que le crédit (dite CAPEX 1).

Au 31 décembre 2019, le solde de la dette s'établit comme suit :

CAPEX 2 - Tranche A	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333
TOTAL	200 000	2 300 000	16 667	2 483 333

CAPEX 2 - Tranche B	31/12/2018 (en €)	Souscription (en €)	Remboursement (en €)	31/12/2019 (en €)
VISIATIV	200 000	2 300 000	0	2 500 000
TOTAL	200 000	2 300 000	0	2 500 000

Ces emprunts sont couverts par des ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Nouvel emprunt souscrit en 2019

Un nouvel emprunt a été souscrit en octobre 2019 pour 3 000 K€ au taux Euribor 3 mois +1.5% sur 66 mois afin de financer le développement du Groupe. Sa première échéance est fixée au 30/06/2020.

Emprunt obligataire

La société VISIATIV a émis en mai 2018 un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 20 000 K€ portant intérêt à taux fixe et venant à échéance le 4 mai 2025.

Les obligations porteront un intérêt à 4% l'an.

Les obligations sont émises sous forme de titres dématérialisés au nominatif d'une valeur nominale de 100 000 euros chacune.

L'emprunt obligataire est également couvert par les ratios de covenants et des nantissements décrits en note 5.20.

Autres Emprunts

En complément de l'emprunt obligataire, en 2018, la société a souscrit un emprunt de 2 500 K€ auprès de BPI France destiné au renforcement de la structure financière. Un emprunt complémentaire de 2 500 K€ a été souscrit en 2019 ; le capital restant dû pour ces 2 emprunt s'élève à 4 875 K€ au 31 décembre 2019.

L'emprunt souscrit en 2018 est sur une durée de 4 ans et 6 mois au taux fixe de 1.49%

Celui souscrit en 2019 est sur une durée de 7 ans au taux fixe de 1.47%.

Ces deux emprunts sont garantis à hauteur de 30% par le fonds national de garantie pour l'Innovation et pour 50% par le fonds européen d'investissement.

Contrat de couverture – garantie de taux plafond

Le groupe VISIATIV a conclu avec les prêteurs, des contrats de couverture de taux d'intérêt, couvrant à tout moment, pendant une durée minimum de quatre ans, un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) de l'Encours Global Prêt de Refinancement, et un montant notionnel au moins égal à cinquante pour cent (50 %) du montant total en principal des Tirages Capex effectués au cours de la période d'utilisation.

Les contrats de couverture sont résumés comme suit :

Dette couverte	Montant total de la dette au 31/12/2019	Garantie de taux plafond	Société couverte	Date de début de la couverture	Date de fin de la couverture	Montant de la dette couverte	Pourcentage de la dette couverte	Prêteur couvrant la dette			
								SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	LCL	CIC	CAISSE D'ÉPARGNE
Prêt de Refinancement	3 542 857	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 350 000	100%			2 150 000	1 200 000
			VSSB	14/06/2017	14/03/2022	1 200 000	100%		1 200 000		
			VISIATIV HOSTING	14/06/2017	14/03/2022	1 650 000	100%	1 650 000			
Total prêt de Refinancement	3 542 857					6 200 000	100%	1 650 000	1 200 000	2 150 000	1 200 000
Capex Linéaire	8 059 400	0,50%	VISIATIV	14/06/2017	14/03/2022	3 200 000	40%		3 200 000		
Capex Infine	10 500 000	1,00%	VISIATIV	14/06/2017	14/12/2023	3 200 000	30%	3 200 000			
Total des tirages Capex	18 559 400					6 400 000	34%	3 200 000	3 200 000	0	0

Note 5.11 : Détails du passif circulant par échéance

Les impôts différés passifs sont exclus de cette analyse.

ETAT DU PASSIF CIRCULANT (Montants en K€)	31/12/2019			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Clients - Avances et acomptes reçus	299	299		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 500	39 500		
Dettes fiscales et sociales	36 131	36 131		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	<i>14 692</i>	<i>14 692</i>		
<i>Autres impôts, taxes et versements assimilés (*)</i>	<i>21 440</i>	<i>21 440</i>		
Autres Dettes	1 086	687	399	
<i>Dettes sur immobilisations</i>	<i>399</i>	<i>0</i>	<i>399</i>	
<i>Groupe et associés</i>	<i>29</i>	<i>29</i>		
<i>Dettes envers factor</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		
<i>Autres dettes</i>	<i>658</i>	<i>658</i>		
Total des dettes d'exploitation	77 017	76 618	399	0
Produits constatés d'avance	17 490	17 490		
Total général	94 507	94 108	399	0

(*) Dont TVA

18 611

18 611

Le Groupe n'a pas recours aux effets de commerce.

Note 5.12 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Fournisseurs - Factures non parvenues	16 724	10 567
Total dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 724	10 567
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	7 348	8 060
Sécurité sociale et assimilés	3 785	2 258
Etat	723	1 494
Total des dettes fiscales et sociales	11 856	11 812
Total général	28 580	22 379

Note 5.13 : Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par zone géographique est le suivant :

CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
France	153 284	141 083
Reste du monde	49 932	22 134
Total chiffre d'affaires	203 216	163 217

Depuis 2018, grâce à la réalisation de croissances externes et à leur développement grâce au groupe, le chiffre d'affaires réalisé à l'international couvre la Suisse, le Royaume Uni, la Hollande, les USA, la Belgique et le Maroc. En 2019, le chiffre d'affaires à l'international représente 25% du chiffre d'affaires total groupe ; en 2018 proforma, les croissances externes portaient le pourcentage de chiffre d'affaires à l'international à environ 20%.

Le chiffre d'affaires consolidé 2019 de 203,2 M€, est en croissance de +25% dont +7% en organique.

Avec plus de 200 M€ de niveau d'activité réalisé en 2019, le Groupe atteint, avec un an d'avance sur le plan de marche, l'objectif de chiffre d'affaires fixé dans le cadre du plan stratégique Next100 lancé en 2017.

En outre, le chiffre d'affaires récurrent (maintenance, SaaS, abonnements) a progressé de +30% en 2019 (+9% en organique). La part du chiffre d'affaires récurrent représente désormais 63% des ventes consolidées, contre 60% en 2018.

Note 5.14 : Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Production stockée	25	15
Production immobilisée	4 782	3 488
Transferts de charges	913	1 892
Reprise de provisions	3 842	2 143
Crédit d'impôt recherche	603	1 069
Subvention d'investissement reconnue en résultat	35	82
Autres produits	227	144
Total autres produits d'exploitation	10 427	8 832

Note 5.15 : Résultat d'exploitation par secteur opérationnel

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances du Groupe.

Le groupe est désormais structuré autour de 2 pôles :

- « 3DEXPERIENCE VAR (Value-added reseller) », regroupant les activités liées à l'intégration des solutions de l'univers Dassault Systèmes,
- « Visiativ Platform », regroupant les activités issues des technologies propres à Visiativ : Conseil en innovation, excellence opérationnelle et transformation, Edition de logiciel, d'apps et de plateformes, et les activités de Business development (cloud, rapid manufacturing et Moment'Up).

(Montants en K€)	31/12/2019			31/12/2018		
	3DX VAR	Visiativ Platform	Consolidé	3DX VAR	Visiativ Platform	Consolidé
CA	126 199	77 017	203 216	108 380	54 837	163 217
MARGE BRUTE	43 031	50 388	93 419	38 511	34 385	72 896
EBITDA	8 065	10 663	18 728	5 792	7 352	13 144

La marge brute correspond au chiffre d'affaires présenté au compte de résultat consolidé diminuée des achats de marchandises et des variations de stock de marchandises et diminuée des charges de personnel des services Hotline, Consulting et Formation.

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation présenté au compte de résultat consolidé augmenté des dotations aux amortissements de l'exercice.

Note 5.16 : Produits et charges financiers

PRODUITS FINANCIERS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Gains de change	185	321
Autres produits financiers	8	9
Produits financiers de participations	27	92
Revenus titres de participation	122	87
Reprises sur provisions	182	54
Total des produits financiers	524	564

CHARGES FINANCIERES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Pertes de change	67	85
Dotations provisions financières	380	400
Charges d'intérêts	1 476	1 136
Autres charges financières	82	99
Total des charges financières	2 005	1 720

Les gains et pertes de change proviennent en grande partie de la variation des taux de change du dirham Maroc (MAD et du Franc Suisse (CHF).

Les dotations provisions financières correspondent principalement à la dépréciation du compte courant Talent 4.

La progression de la charge d'intérêts, au 31 décembre 2019 comparativement au 31 décembre 2018, s'explique par l'émission, en mai 2018, de l'emprunt obligataire de type Euro PP de 20 M€ et par l'extension du crédit syndiqué.

Note 5.17 : Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Produits de cession des éléments de l'actif cédés	710	42
Reprise de provisions exceptionnelles	0	232
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	10	54
Produits exceptionnels divers	267	380
Total des produits exceptionnels	986	708

Les produits de cession des éléments d'actif sont principalement liés à la cession d'immobilisations en lease-back pour 325 K€, à la cession d'une quote-part des titres Visiativ Conseil pour 200 K€.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	486	0
Valeur nette comptable des titres cédés	629	75
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	19	10
Dotations aux provisions exceptionnelles	78	53
Autres charges exceptionnelles	523	621
Total des charges exceptionnelles	1 734	759

Les autres charges exceptionnelles s'expliquent principalement par :

- la sortie des titres Strategieex pour 531 K€,
- la cession d'immobilisation en lease back pour 325 K€,
- la cession des titres Visiativ Conseil pour 298 K€,
- le reclassement d'immobilisation en stock pour 128 K€,
- d'indemnités pour litiges prud'hommaux liées au métier de conseil pour 85 K€,
- de dépréciations de marque pour 38 K€.

Note 5.18 : Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé revenant aux actionnaires du Groupe par le nombre d'actions en circulation à la clôture des exercices concernés.

Résultats de base par action

	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions en circulation hors actions auto détenues	3 891 154	3 889 883
Nombre moyen pondéré y compris effets des instruments dilutifs hors actions auto détenues	3 891 154	3 885 671
Résultat consolidé (en K€)	2 617	3 287
Résultat de base par action hors actions auto détenues (€/action)	0,67	0,85
Résultat dilué par action hors actions auto détenues (€/action)	0,67	0,85
Résultat par action avant dot. Amort. Des écarts d'acquisition hors actions auto détenues (€/action)	1,20	0,85

Note 5.19 : Parties liées et gouvernance

Les parties liées sont :

- les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable,
- Les sociétés exclues du périmètre de consolidation (dénommées ci-dessous « autres parties liées »)
- les dirigeants.

Les flux de transaction entre VISIATIV et les sociétés liées sont les suivants :

DETAIL DES PARTIES LIEES

Information (en K€)

	31/12/2019	31/12/2018
	Autres parties liées	Autres parties liées
Ventes des sociétés intégrées vers les filiales MEQ et autres parties liées	632	1 666
Achats des sociétés intégrées auprès des filiales MEQ et autres parties liées	310	822
Créances rattachées à des participations	4 365	3 663
Dettes rattachées à des participations	28	22

Certains locaux occupés par le Groupe sont loués auprès de SCI dont les dirigeants sont communs aux dirigeants du groupe. Le montant annuel des loyers s'élève à 1 040 K€. Les loyers correspondent à des loyers consentis à des prix de marchés.

Les rémunérations versées aux deux dirigeants fondateurs de VISIATIV au cours des exercices 2019, et 2018 sont les suivantes :

Rémunération des dirigeants, en K€	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération fixe annuelle	455	455
Rémunération variable	161	109
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature Véhicule	13	15
Avantages en nature GSC Chômage	12	12
TOTAL	640	591

Le Groupe n'a pas identifié d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché ou ayant un impact matériel sur les comptes du groupe.

Note 5.20 : Engagements donnés

Note 5.20.1 : Covenants bancaires

En raison des bons résultats 2018, un assouplissement des covenants bancaires a été négocié en 2019, les covenants bancaires sont désormais les suivants :

Date de test	Ratio de Structure Financière Consolidée (R1)	Ration de Levier (R2)
31 décembre de chaque exercice à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2017	R1 < 1,0	R2 < 3,0 pour le 31 décembre 2019 (1) R2 < 2,5 pour le 31 décembre 2020 (1) R2 < 2,0 pour les exercices suivants

(1) A la faveur d'une ou plusieurs acquisitions ; en cas d'absence d'acquisition, le ratio R2 devra rester inférieur à 2,0 comme accordé initialement

Au 31 décembre 2019, les ratios liés aux covenants bancaires sont respectés.

R1 : Le « ratio de structure financière consolidée » désigne, au titre d'une période de test le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / Capitaux propres Consolidés

R2 : Le « ratio de levier » désigne, au titre d'une période de test, le ratio :
Dettes Financières Nettes consolidées / EBITDA Consolidé (Proforma)

Note 5.20.2 : Contrats de crédit-bail

Le groupe n'a qu'un seul contrat de crédit-bail, au sein de la société Valla qui représente un actif de 111 K€ et qui n'a pas d'impact significatif sur le résultat.

Note 5.20.3 : Baux commerciaux

Locations immobilières

Dans le cadre de son activité, la société a conclu des contrats de location immobilière :

- Pour son siège social, situé 26 rue Bennier à Charbonnières-les-Bains (69)
- Pour ses bureaux dans différentes villes.

Durées

Les baux immobiliers consentis pour les locaux situés en France ont généralement une durée de neuf années entières et consécutives avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.

Charges et engagements

Donnés en K€	Engagement jusqu'à la prochaine période triennale	
	A 1 an au plus	De 1 à 3 ans
Engagement location	2 537	2 074

Note 5.20.4 : Factoring

Le Groupe a recours à un prestataire de factoring auprès duquel il cède ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Le contrat est sans recours c'est-à-dire que les créances qui seraient impayées entre les mains du factor ne sont pas restituées au Groupe, la société d'affacturage conservant donc le risque d'insolvabilité du client dans la limite de la garantie accordée.

Le montant financé s'élève à 23 326 K€ au 31 décembre 2019 contre 24 005 K€ au 31 décembre 2018. Le taux de créances financées est d'environ 25% en 2019 contre 30 % en 2018. Cette variation de taux provient de l'intégration de nouvelles structures qui n'ont pas recours au factor.

Note 5.20.5 : Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principes décrits dans la note 4.12. Le tableau ci-dessous présente les paramètres retenus pour l'évaluation.

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2019		31/12/2018	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans		Départ volontaire entre 65 et 67 ans	
Conventions collectives	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC	Bureaux d'études - SYNTEC
Taux d'actualisation	0,56%		1,53%	
Table de mortalité	INSEE 2018		INSEE 2017	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Interne		Interne	
Taux de charges sociales	Entre 42% et 47%		Entre 42% et 47%	

Le montant des indemnités de carrière évaluées et non comptabilisées est le suivant :

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE NON COMPTABILISES (Montants en K€)	31/12/2019	31/12/2018
Montant des engagements	2 571	1 755

Note 5.20.6 : Engagements au titre des contrats de location

Les engagements pris par le Groupe du fait des contrats de location en cours au 31 décembre 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

CONTRATS DE LOCATION (Montants en K€)	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans
Véhicules	2 724	1 381	1 343
Matériel informatique	3 057	1 174	1 883
Total de l'engagement	5 781	2 555	3 226

Note 5.20.7 : Autres engagements financiers

1/ Clause de retour à meilleure fortune de la société FEALINX :

- En 2009, la société a abandonné une créance d'un montant de 1 038 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

- la constatation de capitaux propres supérieurs au capital social,
- la créance renaîtrait à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance,
- l'écriture de reconstitution de la créance serait constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution serait toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social, le remboursement de la société serait effectué sans intérêt.

En application de cette convention, nous avons constaté un retour à meilleure fortune pour un montant de 61 k€. Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 766 K€.

Le dernier remboursement lié à cette clause de retour à meilleure fortune interviendra en 2020 sur la base des comptes de FEALINX au 31 décembre 2019.

- En 2010, la société a abandonné une créance d'un montant de 780 K€.

Le retour à meilleure fortune d'une durée de 10 ans est défini dans les conditions suivantes :

La meilleure fortune supposera la constatation de capitaux propres (ligne DL imprimé 2051 de la liasse fiscale) supérieurs au capital social. La créance renaîtra à hauteur de 50 % du bénéfice avant impôt de l'exercice ayant fait apparaître des capitaux propres supérieurs au capital social, et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance. L'écriture de reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que les capitaux propres de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution restent au moins égaux au capital social.

Le remboursement de la société sera effectué sans intérêt.

2/ Clause de retour à meilleure fortune de la société STRATEGEEEX :

- En 2019, la société a abandonné une créance d'un montant de 200 K€.

Le retour à meilleure fortune est défini dans la condition suivante :

La créance renaîtrait chaque année jusqu'au remboursement intégrale de la créance à hauteur de 50 % de la marge HT appliquée par Strategeeex, dans le cadre du contrat OEM avec VISIATIV.

3/ Nantissement des comptes titres des principales filiales

L'emprunt et les ouvertures de crédit accordés par les établissements bancaires réunis dans le cadre du contrat de syndication bancaire définis au paragraphe 5.10.1 « Description de la dette financière » de la présente annexe, sont garantis par le nantissement des titres des filiales suivantes :

- VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISES
- VISIATIV SOFTWARE
- VISIATIV SOLUTIONS
- VSSB
- VISIATIV HOSTING
- ABGI GROUP
- VISIATIV CONSEIL

4/ Complément de prix

- INNOVA SYSTEMS

En juillet 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société INNOVA SYSTEMS.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de la variation de l'EBITDA 2019, 2020 et 2021, par référence à l'EBITDA 2017.

Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 306 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation. En 2019, un complément de prix de 31 K€ a été versé, la dette de fournisseur d'immobilisation a été réduite d'autant au 31/12/2019.

- DIMENSIONS GROUP BV

En décembre 2018, la société VISIATIV a acquis la totalité des titres de la société DIMENSIONS GROUP BV.

Des compléments de prix sont prévus, ils seront calculés sur la base d'un multiple de l'EBIT 2019, 2020 et 2021, plafonné à un montant total de 124 K€. Sur ce principe, et en fonction des données prévisionnelles de la filiale, un complément de prix d'un montant de 124 K€ a été comptabilisé en titre de participation, par la contrepartie d'une dette de fournisseur d'immobilisation.

5/Garanties de passif

- VISIATIV MANAGED SERVICES

Dans le cadre du rachat des titres de la société VISIATIV MANAGED SERVICES, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 3 octobre 2016. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 450 K€ avec une franchise de 50 K€. Elle sera caduque à compter du 31 décembre 2020.

- SPREADING APPS

Dans le cadre du rachat des titres de la société SPREADING APPS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 11 juillet 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 11 juillet 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 300 000 euros, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- NUMVISION

Dans le cadre du rachat des titres de la société NUMVISION, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mai 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mai 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 200 000 euros du 1er janvier 2018 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 10 000 euros.

- C+E FORUM

Dans le cadre du rachat des titres de la société C+E FORUM, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 28 novembre 2017.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 28 novembre 2017 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin trois mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En ce qui concerne les créances salariales ou contentieux prud'homaux, pendant une période prenant fin à l'expiration du délai de prescription de l'action y relative.

La garantie obtenue est plafonnée à 1 800 000 francs suisses et courait de la date d'acquisition jusqu'au 31 mars 2019 avec application d'une franchise de 10 000 francs suisse. Au 31/12/2019, aucune nouvelle réclamation ne peut être formulée.

Compte tenu des réclamations en cours, la garantie ci-dessus a fait l'objet d'un blocage sur un compte séquestre ; ce blocage est toujours en cours au 31/12/2019.

- ABGI GROUP

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI GROUP, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 mars 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 mars 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 31 mars 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 260 000 euros jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

- AUDROS TECHNOLOGY

Dans le cadre du rachat des titres de la société AUDROS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 30 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 30 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de toute autre administration, pendant une période prenant fin un mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 30 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 242 000 euros du 1er janvier 2020 jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de dix mille (10 000,00) euros.

La société bénéficie également d'une garantie spécifique liée à un litige commercial. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 488 000 euros.

- INNOVA SYSTEMS

Dans le cadre du rachat des titres de la société INNOVA SYSTEMS, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 15 juin 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 15 juin 2018 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, pendant une période prenant fin 7 ans après la date d'acquisition des titres, soit le 15 juin 2025,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 15 juin 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 500 000 GBP jusqu'au terme de la présente garantie, avec application d'une franchise de 50 000 GBP, dont 3 000 GBP pour chaque demande prise individuellement.

- DIMENSION GROUP BV

Dans le cadre du rachat des titres de la société DIMENSION GROUP BV, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 6 décembre 2018.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant de deux ans à partir de la date d'acquisition des titres, soit jusqu'au 6 décembre 2020.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 750 000 euros du 6 décembre 2019 jusqu'au terme de la présente garantie.

- ABGI UK (ex Jumpstart)

Dans le cadre du rachat des titres de la société ABGI UK (ex Jumpstart), la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 14 janvier 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 200 000 GBP pour une période de 5 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans), avec application d'une franchise de 55 000 GBP.

- CCSL

Dans le cadre du rachat des titres de la société CCSL, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 19 juillet 2019. La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 1 640 000 GBP pour une période de 2 ans (hors litige fiscaux qui sont couverts pour 7 ans).

- Living Actor

Dans le cadre du rachat des titres de la société Living Actor, la société VISIATIV bénéficie d'une Garantie d'actif et de passif sur les opérations prenant leur origine avant le 22 novembre 2019.

Les réclamations au titre de la Garantie pourront être présentées pendant une période qui prend cours le 22 novembre 2019 pour expirer :

- En ce qui concerne tous les redressements fiscaux, sociaux, douaniers ou de tout autre administration, pendant une période prenant fin 3 mois après l'expiration du délai de prescription de l'action de l'administration concernée,
- En toute autre matière, pour une période expirant le 22 novembre 2021.

La garantie obtenue s'élève à un montant maximum de 400 000 euros, avec application d'un seuil de déclenchement de 20 000 euros.

6/ Engagements vis-à-vis des actionnaires minoritaires

Les actionnaires minoritaires des sociétés VSSB (actionnaire unique de la société Iporta), Spreading Apps, Numvision, Audros, Abgi Group, ABGI UK et Living Actor bénéficient d'une option de vente de leurs actions, et la société Visiativ à l'obligation d'achat des titres des minoritaires à l'exception d'ABGI Group. L'exercice de ces options est défini dans le calendrier suivant :

	Période d'exercice de l'option de vente par les minoritaires	Obligation d'achat par Visiativ
VSSB	Du 1er mai 2021 au 31 juillet 2021 A compter du 1er janvier 2022, entre le 1er mai et le 31 juillet de chaque année	A tout moment en cas de: - départ retraite, - incapacité, - décès, - invalidité
Spreading Apps	A tout moment jusqu'au 31 décembre 2027	Du 1er Janvier 2028 au 30 Juin 2028
Numvision	A tout moment : - En cas de sortie des effectifs - En cas de décès ou incapacité médicale Dans tout les autres cas à compter du 1er avril 2022 jusqu'au 31 mars 2023	- A tout moment en cas de décès ou grave Maladie - du 1er avril 2022 au 31 Mars 2023
Audros technology	- Pour moitié du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020 soit 1751 Actions - Pour moitié du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 soit 1749 Actions	Du 1er juillet 2020 au 31 mars 2022
ABGI Group	A tout moment sur une période courant du 01 janvier au 30 juin 2021 A tout moment à compter de la survenance d'un des événements suivants - Décès d'un des actionnaires minoritaires précisément nommé dans le pacte d'associés - En cas de changement de contrôle de l'actionnaire minoritaire - En cas de violation du pacte d'associé	Néant
ABGI UK	Du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022	Néant
CIR 360	- Pour moitié à compter du 1er juillet 2024 - Pour moitié à compter du 1er juillet 2025	A compter du 1er janvier 2022 et jusqu'à ce que les associés minoritaires ne détiennent plus aucun titre
LIVING ACTOR	A tout moment et jusqu'au 22 novembre 2029 en cas de sortie des effectifs Dans tout les autres cas à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2030	Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2030

Pour les sociétés **VSSB**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 0.6M€ pour l'porta),
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou démission

Pour la société **SPREADING APPS** le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- La valeur des actions de la société au jour de l'acquisition initiale ce qui représente un montant total de 1.6M€,
- La valeur des actions de la société valorisée selon la formule suivante :
Multiple EBITDA du dernier exercice clos +/- Trésorerie nette
- Multiple du MRR (facturation mensuelle au titre des abonnements) moyen sur 12 mois +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brute d'Exploitation est supérieur à 1.7 M€
- Un prix fixe de l'action +/- Trésorerie Nette si l'Excédent Brut d'Exploitation est inférieur à 1.7 M€

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2019.

Pour la société **NUMVISION**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un prix fixe de l'action (soit 0.3M€)
- Multiple du REX +/- Trésorerie Nette – Produits constatés d'avance

Ces montants peuvent être décotés en cas de départ pour faute grave, lourde ou avant le 31 décembre 2018.

Pour la société **AUDROS**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé contractuellement à la plus élevée des valeurs suivantes :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos
- Un prix fixe de l'action (soit 0.4 M€)

Pour la société **LIVING ACTOR**, le prix d'achat des actions des actionnaires minoritaires est fixé à :

- Un multiple de l'EBIT du dernier exercice clos + Trésorerie nette à la date du dernier exercice clos.

Note 5.21 : Effectifs

Les effectifs moyens du groupe sont les suivants :

ETP	Exercice 2019	Exercice 2018
Commerce	253,3	213,0
Formation / Consulting	415,8	340,8
Marketing	48,6	54,7
R&D	117,8	110,1
Direction & Administratifs	150,2	118,6
Total effectifs moyens	985,7	837,2

Note 5.22 : Gestion et évaluation des risques financiers

VISIATIV peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, le Groupe met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe est réalisé dans le cadre d'une politique de Groupe mise en œuvre par la Direction Financière.

La gestion de la trésorerie est centralisée au siège qui assure la coordination pour l'ensemble des filiales opérationnelles.

La structure du financement du Groupe est principalement basée :

- Sur des fonds propres, constitués par les opérations historiques réalisés sur le capital ainsi que par les résultats générés par VISIATIV et des filiales.
- Sur des emprunts réalisés auprès d'établissements financiers (cf. note 5.10).

Il est précisé que depuis sa création, le Groupe a toujours obtenu le renouvellement des autorisations de financement.

Le Groupe continuera dans le futur d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

VISIATIV n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- Les dépôts à terme sont rémunérés à des taux contractuels qui ne sont pas indexés.
- les valeurs mobilières de placements sont constituées de SICAV monétaires à court terme,

La société a emprunté sur la base du taux EURIBOR 3 mois. Afin de se prémunir d'une variation des taux, les emprunts sont couverts par un contrat de couverture à hauteur de 57%.

Risque de crédit

Risques de crédit financier

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. VISIATIV fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

Risques de crédit client

Le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

La Direction financière du Groupe a mis en place une organisation et des procédures de gestion des risques clients. Cette organisation est centralisée et est constituée d'une équipe dédiée (crédit management) en charge de l'analyse et de la prévention du risque clients, du financement des ventes ainsi que du recouvrement. Le cas échéant, le groupe a recourt à l'assurance-crédit.

La balance clients du Groupe comprend environ 18 000 comptes et aucun client du Groupe facturé en 2019 ne représente plus de 1,5% du chiffre d'affaires consolidé 2019.

Risque de change

Environ 83% du chiffre d'affaires du groupe est réalisé en euro. Les achats sont réalisés presque exclusivement en euros. Les autres principales devises au sein du groupe sont la livre sterling et le dollar, les filiales concernées achètent et vendent dans la même devise. Dans ce contexte, les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises sont considérés comme non significatifs.

De ce fait, le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, il n'est pas exclu qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Risque sur actions

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

Note 5.23 : Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2019						Exercice 2018					
	Deloitte		AVVENS		Autres cabinets		Deloitte		AVVENS		Autres cabinets	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
(Montants en K€)												
Audit												
> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
* Emetteur	37	28%	37	42%			37	30%	37	49%		
* Filiales intégrées globalement	76	58%	43	49%	76	100%	68	55%	31	41%	83	100%
> Services Autres que la Certification des comptes liées à la mission du commissaire aux comptes												
* Emetteur	18	14%	8	9%			18	15%	8	11%		
TOTAL	130	100%	87	100%	76	100%	122	100%	75	100%	83	100%